

Verbatim de la 4^{ème} réunion publique générale Débat public ERIDAN

Date et heure : 16 juillet 2009 à 19h00

Lieu : Eurre, Salle des Fêtes

Durée : 3h 05

Participants : 90

NDLR : CPDP= Commission Particulière du Débat Public

I. Introduction

M. FAVRE, 1^{er} Adjoint à la mairie d'Eurre

Bonsoir et merci d'être là.

La commune d'Eurre est heureuse de vous accueillir, et d'accueillir cette opération de communication qui est un long cheminement vers une réalisation qui verra le jour en 2014, ou peut-être en 2013, donc je crois qu'il faut rendre hommage à l'équipe de GRTgaz et à M. Legrand, son Président...

M. LEGRAND, Président de la CPDP Eridan

Je ne suis pas de GRTgaz.

M. FAVRE

D'accord. Vous expliquerez un petit peu votre positionnement par rapport au débat public. Je crois que c'est vous qui le pilotez et GRTgaz, c'est l'opérateur d'acheminement du gaz depuis Fos jusqu'à Saint-Avit, si je ne m'abuse.

Donc, bienvenue à Eurre. J'espère que cette soirée sera fructueuse en échanges divers et variés et que vous aurez la possibilité de prendre la parole, autant que faire se peut.

Voilà, bonne soirée à tous. M. Legrand, je vous passe le relais.

II. Présentation du débat public ERIDAN

M. LEGRAND, Président de la CPDP Eridan

Merci, Monsieur l'adjoint, et merci aux habitants présents.

Nous allons donc faire la quatrième réunion du débat public sur un gazoduc, qui est d'une longueur de 200 kilomètres, qui va de Saint-Avit, au nord de la Drôme, jusqu'à Saint-Martin-de-Crau. Il est évident qu'au fond, dans l'imaginaire ou dans ce que l'on sait de ces objets que sont les gazoducs, et de ce que l'on sait de ce que sont les débats publics, le gazoduc a un avantage, un avantage sévère : c'est que tout le monde, *grosso modo*, sait, un, ce que c'est que le gaz et deux, ce que c'est qu'un gazoduc. En revanche, je ne suis pas sûr que tout le monde sache vraiment ce que c'est qu'un débat public. Donc, je vais probablement commencer par vous dire ce qu'est un débat public, du moins un débat public « à la française », tel que, maintenant, depuis une loi de 1995, renforcée par une loi de 2002, se développe ce type de modalité d'association du citoyen aux décisions concernant un certain nombre de grands enjeux nationaux, et un gazoduc, c'est bien un enjeu national, voire même un enjeu international, c'est un enjeu géostratégique ; autrement dit, M. Poutine n'est pas là, mais le gaz de l'Azerbaïdjan et le gaz russe nous entourent de leurs mannes, donc c'est bien un enjeu national et c'est bien un enjeu stratégique. C'est bien un enjeu qui a des conséquences environnementales, puisque ça intervient sur des milieux, sur des milieux humanisés, sur des milieux occupés, sur des milieux « producteurs » ou sur des milieux naturels. C'est aussi un objet qui a des enjeux économiques : évidemment, tout le monde le sait, le gaz, c'est de l'énergie et l'ensemble des énergies françaises est caractérisé de façon un peu particulière, avec le nucléaire, le gaz, etc. Et c'est un enjeu humain, aussi, puisque l'énergie est quelque chose qui est particulièrement indispensable à nos civilisations et à nos façons de vivre.

Le débat public, donc, c'est l'occasion donnée pendant quatre mois à un ensemble de citoyens ; l'occasion donnée ou offerte, d'ailleurs : c'est-à-dire que, ce soir, vous êtes un certain nombre et je vous remercie d'être là. S'il n'y avait eu personne, ça aurait été catastrophique, mais nous ne ferons rien pour manipuler ou faire venir du monde. C'est quelque chose qui est offert aux citoyens, une occasion qui leur est offerte, et ce n'est pas une occasion où le vote, quasiment, ou même la présence, est obligatoire. C'est une façon, au fond, de faire rentrer des morceaux de démocratie qu'on appelle « participative », dans ce qu'on appelle en général la démocratie « représentative », dont vous êtes l'une des expressions, M l'adjoint. Ça veut dire que, derrière le débat public, il y a des enjeux, au fond, d'enrichissement de notre propre démocratie, de notre fonctionnement démocratique, et derrière l'association des citoyens aux grandes décisions, il peut y avoir, aussi, des enjeux qui dépassent la décision elle-même.

La caractéristique du débat public, c'est de pouvoir poser des questions, non seulement sur la façon dont les choses vont se réaliser, mais aussi sur l'utilité et la finalité, donc de revenir largement en arrière. Autrement dit, sur cet objet, sur ce gazoduc, actuellement, les décisions ne sont pas prises. Un industriel indépendant envisage de créer un gazoduc. Il le créerait dans les conditions du marché. Il doit permettre à une commission particulière, la nôtre, celle qui est ici partiellement représentée par moi-même et deux autres personnes, d'organiser de façon totalement indépendante cette espèce de recueil des avis du public, mais largement avant que les choses soient décidées. La décision n'est pas prise, un peu contrairement à ce qui se passe quand il y a une enquête publique. Tout le monde connaît ce que c'est qu'une enquête publique et si le débat public a été créé en France, c'est pour essayer de ramener la coopération avec le citoyen un peu plus en amont, au

moment où les choses sont encore ouvertes. Donc, la décision n'est pas prise. Les finalités peuvent être mises en cause : à quoi ça va servir ? Pourquoi ? Ce n'est pas seulement le comment. Tout le monde a le droit à la parole : il n'y a pas besoin d'être représentant de X ou Y. Tout le monde a le droit à la parole, et de préférence, même, le citoyen *lambda*, c'est-à-dire celui qui n'est ni encarté, ni dans une association, et c'est même un exercice un peu complexe de dire « un homme ou une femme égale une voix ». Donc, c'est un droit à la parole sur des grands enjeux, y compris sur des questions sur lesquelles, *a priori*, ce citoyen *lambda* n'a pas compétence. Au fond, toutes les questions sont légitimes, même celles dont chacun pourrait penser qu'elles sont imbéciles. Je suis moi-même totalement incompetent... Je ne suis pas GRTgaz, et je suis moi-même totalement incompetent sur les affaires de tuyaux, de soudures et de gaz. J'ai une petite idée de spécialiste, de scientifique. Mon domaine, ça a plutôt été l'agriculture et l'environnement, pendant 25 ans, du côté de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), voyez...

Donc, tout le monde doit avoir le droit à la parole, et pour ça, il y a un certain nombre de règles qui s'imposent à tous. D'une part, de ne pas être trop long – je vais essayer de ne pas l'être et vous essaieriez de ne pas l'être, Messieurs de GRTgaz. D'autre part, être argumenté, avoir des arguments. De temps en temps, quand l'argument se limite à la vocifération, on sait que ça eut payé, mais que ça ne paie plus tellement, maintenant ; donc, accumuler les arguments. Et puis, dernier point : écouter, écouter les arguments des autres, puisque l'idée, au fond, et c'est un exercice que vous avez probablement connu dans votre carrière, M. l'adjoint, notre exercice, là, c'est un exercice d'intelligence collective. C'est-à-dire qu'au fond, les choses se disent, mais se disent devant un tiers, qui écoute et qui, lui-même, les reprend, les comprend et, peut-être, va aller un peu plus loin. J'ai un faible, moi, pour l'intelligence collective : je trouve que c'est une belle opération pour construire, au fond, de nouvelles représentations des objets, voire de nouveaux enjeux ou de nouvelles politiques.

Le débat public, c'est aussi une chose un peu neuve. Il y a des tas de choses neuves là-dedans, par exemple, le fait que le maître d'ouvrage soit celui qui paie – sauf les membres de la Commission particulière –, mais qu'il ne commande pas. C'est rare, ça : en général, on a toujours tendance, quand on paie, à commander. Et bien, non : ces Messieurs, à partir du moment où ils se sont engagés, où GRTgaz s'est engagé dans une procédure de débat public, c'est une commission indépendante qui décide, dans un budget limité, prévu et limité. Je crois que le nôtre, il tourne autour, si j'ai bien compris, Messieurs, de l'équivalent de 250 mètres de tuyau, donc ce n'est pas... La démocratie est encore relativement peu coûteuse. Mais c'est une première caractéristique : c'est-à-dire qu'au fond, les gens qui n'ont pas les moyens peuvent dire quelque chose et, éventuellement, avoir de l'écho.

Une autre caractéristique du débat public, c'est que tout ce qui y est dit est retenu. Vous avez ici, à la fois, quelqu'un qui note tout ce qui se dit : on appelle ça un « Verbatim », et même les bafouillis du Président Legrand sont notés. Comme, des fois, Legrand ne sait plus très bien ce qu'il va dire, vous pourrez repérer mes discours circulaires, par exemple. Et puis, tout est plus ou moins filmé : c'est une des garanties de la démocratie, pour qu'on retrouve, au fond, les sources de ce qui va se dire.

Et dernier point fondamental : ce qu'on dit souvent de l'enquête publique, c'est... Je le dis un peu sauvagement, pour faire court : « on a fait des réunions publiques, mais on a tous l'impression d'avoir pissé dans un violon », comme on dit dans mon pays. C'est-à-dire : « pff, ils nous ont dit qu'ils nous écoutaient, et puis après, on ne sait plus très bien ce qu'ils en ont fait ». Dans le débat

public, il se passe, au contraire, quelque chose d'assez extraordinaire. Il y a trois phases. La phase de préparation, elle est passée. Nous sommes en phase de réalisation du débat : nous sommes là tous ensemble. Et la troisième phase, il y a un compte rendu, avec mes collègues, totalement indépendants, financés par la Commission nationale du Débat public. Financés... Enfin, moyen, hein ! Ce n'est pas avec le débat public qu'on se fait des rentes. On construira un compte rendu du débat. Tout ce que l'on aura entendu, nous le porterons en tant que vos avis, et sans même, nous, donner d'avis sur ce que vous avez dit. L'une des caractéristiques fondamentales, une différence entre le débat public et l'enquête publique, c'est que mes collègues – et vous mesurerez leurs souffrances, peut-être, pendant la réunion – n'ont rien à dire sur le fond. Ils doivent écouter, porter des avis, mais ne rien dire sur le fond. Dans ces cas-là, mieux vaut être incompetent, d'ailleurs, parce que quelques compétences font qu'on a toujours envie de dire quelque chose sur le fond. Mais la conclusion, après ce compte rendu, c'est un avis émis par le maître d'ouvrage, qui est une réponse, au fond, et qui est rendu public, et qui dit comment, à quelles conditions il va, soit abandonner, soit poursuivre son projet, et ce qu'il a compris et entendu du débat public. Donc, il s'engage publiquement à prendre un certain nombre de mesures qui peuvent être des mesures opérationnelles, sur le terrain – on en a vu, manifestement. Par exemple, du côté de Maussane, on a vu se décider quelque chose sur les questions d'archéologie, si je me souviens bien, et par seulement sur les questions d'archéologie : sur les questions d'hydrologie aussi, etc. – mais tout ça, ce sont des engagements qui sont pris et qui sont publiés, et qui deviennent publics, et qui deviennent une espèce de contrat social sur lequel, dix ans plus tard, ou même deux ans plus tard, vous pouvez, vous, les reprendre en leur disant : « dites donc, là... ». Je vais aller chercher mes exemples loin : ce midi, M. Sarkozy, peut-être l'avez-vous entendu, sur le port du Havre... Le Président de la République a dit au port du Havre que 8 % de sorties de containers – vous savez, ces gros trucs qu'on voit sur les camions, les « équivalents 20 pieds », comme ils disent, les spécialistes – 8 % de sorties de containers par la voie ferrée, c'était inadmissible, et c'était incompatible avec les engagements qui avaient été pris il y a une dizaine d'années, parce que tout ce qui ne sort pas par la voie ferrée ou la voie fluviale sort par la route, et qui connaît les autoroutes normandes sait que « l'équivalent 20 pieds » est le paysage moyen de l'autoroute A13. Donc, un débat public, pour une fois, ça se termine par un engagement, et un engagement qui peut être sanctionné, dont la non-réalisation peut être sanctionnée. Cet engagement porte évidemment sur des aspects techniques. Il peut aussi porter sur des enjeux de type gouvernance, comme on dit maintenant, c'est-à-dire, au fond, sur la concertation, qui doit se poursuivre après. Il peut aussi porter sur des compensations, etc. Et le fait que le débat public aboutisse à un texte comme ça est quelque chose d'assez rare en France puisqu'au fond, évidemment, la Commission nationale du Débat public, qui est une autorité administrative indépendante, dont je suis l'un des Vice-Présidents, est là comme garante de la mise en œuvre de ce texte, mais au fond, en tant que garante de deuxième rang. Le premier rang, c'est vous. Vous avez un texte. Il est sorti de ce débat public un engagement entre vous, le public, et ces Messieurs et ces Dames de GRTgaz et c'est vous qui pourrez leur demander des comptes. Vous avouerez que, pour moi qui ne suis pas un bureaucrate et qui n'ai pas envie de le devenir, voir qu'un contrôle social, qui peut passer par les Mairies, qui peut passer par des associations, qui peut passer par des citoyens, peut se substituer à la mise en place d'une nouvelle bureaucratie qu'on appellerait « commission nationale et hyper-nationale, intérêt général, débat public », ça fait assez plaisir. C'est d'ailleurs pourquoi la Commission nationale du Débat public, si c'est une autorité administrative indépendante, est constituée d'une toute petite équipe : nous sommes huit, à Paris. A Paris, oui, je suis désolé encore, mais enfin, on vient dans de superbes pays comme le vôtre. Voilà.

Alors, la réunion va se passer comme suit : après cette introduction, sur laquelle vous avez tous les droits de me dire que, un, j'ai dit des bêtises et que, deux, je n'ai pas totalement répondu, c'est-à-dire que vous pourrez poser ensuite des questions sur le principe même du débat public, après vous avoir rappelé très rapidement que, bien sûr, il y a des réunions publiques mais qu'il y a un site Internet, que toutes les questions sont autorisées, qu'elles seront reprises sur le site Internet, qu'il y a des dossiers que je vous conseille de prendre à l'entrée, qu'il suffit de déposer vos adresses là-bas pour qu'on continue à vous envoyer du papier, etc., notre réunion va être centrée autour de la présentation du projet par ces Messieurs de GRTgaz et, je le demande, la plus comprimée possible – le gaz est à forte pression, donc il faut que ça comprime un peu – et ensuite, nous passerons la parole au public, et mes deux collègues géreront, avec toute la délicatesse possible, les prises de parole, selon des règles : pas trop long, argumenté, compréhensible, audible... Et l'ai-je été, M. le technicien ? Oui ? Très bien.

Je vous remercie. Messieurs de GRTgaz, au travail !

III. Présentation du projet ERIDAN

1. Présentation de GRTgaz, motivations du projet et éléments de contexte stratégique du gaz naturel

M. SEIMANDI, Directeur du projet ERIDAN, GRTgaz

M. le Président, merci.

Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis M. SEIMANDI, Directeur du projet. Ecoutez, sans plus attendre, je vous propose une présentation du projet. C'est une présentation que nous ferons à deux, avec Jean-Noël Connangle, le chef de projet. Juste une précision sur ces écrans qui vous « tournent le dos », si je puis dire, et qui font face à nous : il n'y a pas de secret, c'est la même image que celle qui est projetée ici.

Alors, le projet que nous avons baptisé ERIDAN vise à développer et à créer de nouveaux moyens de transport de gaz naturel entre le nord des Bouches-du-Rhône et le nord de la Drôme. Nous présenterons le projet de manière assez générale dans un premier temps, puis nous viendrons sur une question qui est essentielle pendant les débats publics : c'est, finalement, pourquoi ce projet ? Pourquoi tout ça ? Ensuite, nous verrons un point qui nous tient particulièrement à cœur : c'est comment faire en sorte que ce projet s'inscrive au mieux dans les paysages et dans les territoires qui seront empruntés.

Permettez-nous de commencer par une présentation de GRTgaz, qui est une société encore peu connue. GRTgaz est une société du groupe GDF Suez. C'est une société dont le métier est de transporter le gaz naturel dans des canalisations de transport, comme d'autres, par exemple, sur le Rhône, puisqu'on est dans la Drôme, transportent du matériel sur des péniches. Donc, transporter du gaz naturel, ça veut dire plusieurs choses : ça veut dire exploiter, surveiller en permanence le réseau de transport de gaz naturel ; ça veut dire développer le réseau, et le projet dont nous allons parler ce soir vise à développer le réseau de transport de gaz naturel ; ça veut dire commercialiser les capacités de transport. Une précision : chez GRTgaz, nous ne vendons pas de gaz naturel. Alors

bien sûr, nous sommes plutôt fans du gaz naturel, de cette formidable énergie, mais notre métier, c'est de transporter le gaz que d'autres commercialisent et que d'autres vendent ou distribuent.

Comme de partout en Europe, le transport du gaz naturel est une activité qui est régulée. Vous l'avez vu : le mot « régulation », il est à la mode, notamment en parlant des marchés financiers en ce premier semestre de 2009. La régulation consiste à ce que l'activité soit placée sous le contrôle d'une autorité administrative indépendante, un peu, M. le Président, comme la CNDP pour le débat public : la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) propose des tarifs de transport – ce n'est pas nous qui décidons les tarifs de transport –, valide les investissements, entre autres choses, et veille surtout à ce que notre activité de transporteur, nous la faisons en toute transparence et sans discrimination, c'est-à-dire que nous transportons le gaz naturel aux mêmes conditions pour GDF Suez, qui est pourtant notre actionnaire, que pour d'autres personnes qui voudraient vendre du gaz naturel. Voilà ce qu'est la régulation. C'est un concept un peu compliqué. On l'aborde un peu vite. Si vous voulez, on pourra y revenir dans la présentation.

Alors, voilà ce qu'est le réseau de transport de gaz naturel en France : en rouge, ça représente le cheminement de canalisations de transport, hein. Nous sommes par là, vous l'aurez reconnu. Certains d'entre vous, Elus, connaissent bien les canalisations. Nous avons vu M. le Maire de Grane, qui connaît bien ce type d'ouvrages. 32 000 kilomètres de canalisations de transport en France, de tuyaux enfouis, si je puis dire. 32 000 kilomètres de canalisation, c'est la même longueur, le même kilométrage que les voies ferrées en France, pour donner un ordre de grandeur. Alors, sur cette carte, quelque chose qui apparaît ici, dans le Sud-Ouest de la France : ici, ce n'est pas vide de tuyaux. Simplement, c'est un autre opérateur, qui s'appelle TIGF, qui est une société du groupe Total, qui fait le même métier que GRTgaz, c'est-à-dire qui transporte du gaz naturel dans le Sud-Ouest du pays. C'est pour des raisons historiques que TIGF fait ça. On pourra y revenir si vous le souhaitez. Vous voyez aussi sur cette carte, parce que ça va nous aider à expliquer pourquoi on fait ce projet aujourd'hui, que le réseau de transport est bien plus dense au nord de la France qu'au sud. C'est bien pour densifier ce réseau qu'entre autres, nous faisons ce projet. Aujourd'hui, GRTgaz s'appuie sur une expérience qui a presque un demi-siècle de construction et d'exploitation de canalisations de transport.

Alors, finalement... On va parler de beaucoup de choses mais, très concrètement, de quoi on va parler ? D'une canalisation de transport qui fait plus de 200 kilomètres, qui part du nord des Alpilles, je l'ai dit, pour ceux qui connaissent, c'est à Saint-Martin-de-Crau, c'est à côté d'Arles, et qui va jusqu'au nord de la Drôme, à Saint-Avit. C'est à côté de Saint-Donat, par exemple, dans la région de l'Herbasse. C'est un coût qui s'estime aujourd'hui, au stade des études actuelles, à 500 millions d'euros, donc ceux qui voudront faire le calcul sur combien coûtent 250 mètres ce canalisations auront la réponse à « combien coûte le débat ». 500 millions d'euros : je précise qu'il ne s'agit pas d'argent public. Un projet comme celui-là, il est financé à 100 % par GRTgaz, qui est une société de droit privé. C'est un projet qui, s'il se fait, M. l'adjoint d'Eurre le disait, verra le jour à l'horizon 2015. Ça veut dire qu'en termes de travaux, les premiers travaux pourraient débuter, je dirais, mi-2013. Alors, on a encore un peu de temps, mais en même temps, nous sommes convaincus que le temps, c'est une vertu pour dialoguer, pour arriver au meilleur projet et au meilleur tracé, notamment.

C'est un projet qui n'est pas décidé. Alors, certains nous disent : « mais s'il n'est pas décidé, c'est bien gentil, mais revenez nous voir quand ça sera décidé, au moins, on parlera de concret ». Maintenant, nous faisons le pari, et le débat public va dans le même sens, et c'est plutôt positif de

notre point de vue, qu'il vaut mieux se parler trop tôt, au risque de se dire : « on a parlé pour rien », mais ce n'est jamais pour rien qu'on se parle, et au moins, quand on se parle plus tôt et que le projet n'est pas décidé, on peut encore l'ajuster, y compris, par exemple, en termes de tracé, de profondeur d'enfouissement, de tout sujet que vous voudrez peut-être aborder.

Alors, pourquoi tout ça ? Pourquoi tout ça, d'autant plus : pourquoi un nouveau tuyau, sachant qu'on parle d'une canalisation de transport ici, dans le sud-est de la France, mais que d'autres projets similaires voient le jour dans d'autres régions françaises ? C'est une question d'autant plus importante qu'à l'heure du Grenelle de l'Environnement en France et des plans énergie-climat en Europe, par exemple, la place du gaz naturel dans le concert énergétique est interrogée : finalement, est-ce que ça vaut le coup de consommer encore du gaz naturel, sachant que c'est une énergie fossile ? Alors, on pourra revenir sur le sujet si vous le souhaitez, mais c'est plutôt des considérations de sécurité d'approvisionnement et d'ouverture du marché qui nous poussent à faire ce projet. C'est peut-être un petit peu complexe. On va essayer d'expliquer ces deux notions, qui se rejoignent un petit peu.

L'idée, c'est quoi ? C'est de créer de nouvelles voies d'approvisionnement du gaz naturel en France et en Europe pour être sûrs, demain, d'avoir encore du gaz naturel, même si on en consomme moins qu'aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, en Europe et en France, les approvisionnements sont assez bien diversifiés : on a du gaz qui vient de Norvège, on a du gaz qui vient de Hollande, des Pays-Bas ; on a du gaz naturel qui vient d'Algérie, on a du gaz naturel qui vient de Russie, et cette séparation des sources d'approvisionnement fait qu'on passe les « crises » d'approvisionnement, comme celle qu'on a connue au mois de janvier, par exemple, un peu plus facilement que d'autres pays, qui ont vu de réelles coupures de gaz. La problématique de demain, c'est que, demain, il y aura beaucoup moins de gaz en Europe, et notamment aux Pays-Bas et en Norvège, donc il va falloir qu'on aille le chercher ailleurs. Pour aller le chercher ailleurs, 70 % des réserves de gaz naturel sont concentrées dans trois pays : la Russie, l'Iran et le Qatar. Trois pays avec lesquels les relations politiques peuvent être un petit peu compliquées. Dans le même temps, en Asie, l'Inde, le Japon, la Chine surtout ont des consommations de gaz naturel qui augmentent énormément, et convoitent ces réserves-là. Donc, vous le voyez : des réserves concentrées, des consommations aux extrémités : il faut s'assurer suffisamment de voies d'approvisionnement pour, demain, ne pas être trop dépendants d'un seul pays, qui pourrait nous dire : « on n'est pas d'accord avec vous, on ferme le robinet ». Voilà une des raisons qui nous poussent à créer de nouvelles voies d'approvisionnement.

La deuxième raison, c'est que, depuis une dizaine d'années en France, le marché de l'énergie, du gaz naturel et de l'électricité, est un marché ouvert. Ouvert, ça veut dire que si vous êtes vous-même consommateur de gaz naturel, vous pouvez acheter du gaz naturel à plusieurs fournisseurs, selon votre choix, et non plus, comme dans le passé, à un seul fournisseur. Pour que chacun puisse faire son commerce, il faut avoir plus de tuyaux qu'aujourd'hui, plus de canalisations. Je le dis de manière un peu simple : on pourra y revenir, là aussi, si vous le voulez, sachant que l'idée, c'est que plus il y a de concurrence, plus vous, consommateurs, éventuellement, vous pourrez bénéficier d'un meilleur prix. Alors, on n'est pas les seuls à faire cette analyse, bien sûr. Si on était les seuls à faire cette analyse, on prendrait le risque que, sur ce tronçon, là, entre l'Espagne, l'Italie, la France, sur ce tronçon, si on faisait le tuyau seuls et qu'on reste les bras croisés, on s'exposerait à ce qu'il y ait un tuyau sans gaz dedans. Ce n'est bien sûr, à ce prix-là, pas l'idée. Ici, par exemple, à Fos, plusieurs opérateurs, dont, par exemple, la société Shell, étudient un nouveau point d'entrée du gaz

naturel, en voulant créer un nouveau terminal méthanier. Ici, même projet dans le Verdon, avec la société Forgaz. Ici, entre la France et l'Espagne, les gouvernements français et espagnol étudient une liaison – alors, quand je dis « étudient » : les gouvernements font étudier une liaison, ici, qui permettrait un raccordement entre les réseaux de transport français et espagnol et qui permettrait, on ne le voit pas sur cette carte, d'avoir du gaz naturel qui vient d'Afrique *via* la péninsule ibérique. Si au moins un de ces trois projets voit le jour, le gaz naturel va arriver sur le réseau – là, c'est en noir – et pour passer par ici, le réseau actuel, qui passe sur vos communes, dans la Drôme, ici, la canalisation est trop petite. Il nous faut donc augmenter les capacités de transport sur ce tronçon. Ces trois projets conditionnent la réalisation du nôtre. Si ces projets ne se font pas, il est possible qu'on ne fasse pas notre projet ; si au moins un de ces projets voit le jour, on le fera. Vous voyez, entre parenthèses, les échéances de ces trois projets : 2014, 2015, 2016. Il nous faut commencer les études dès maintenant pour être prêts si jamais d'autres font ces projets-là. Si on ne les commençait pas aujourd'hui, on serait déjà en retard.

2. Inscription de la canalisation dans le territoire

Alors, deuxième volet de la présentation : l'inscription de la canalisation dans le territoire. C'est une condition essentielle pour réussir un projet comme celui-là, parce qu'il n'est pas question que GRTgaz, opérateur, exerce son métier au détriment de ceux qui font le territoire – vous-mêmes, habitants de la Drôme, par exemple – et qu'il se fasse au détriment des communes traversées.

Alors, c'est un peu compliqué. On est dans la vallée du Rhône, entre les Bouches-du-Rhône et le nord de la Drôme. C'est un peu compliqué parce que, vous le savez mieux que nous, c'est un endroit qui connaît une forte dynamique démographique : par endroits, la population augmente deux fois plus que la moyenne nationale. C'est compliqué, parce qu'il y a déjà beaucoup d'activités économiques entre Valence et Romans dans la Drôme, autour de Montélimar et son projet de gare à Allan, plus au Sud, à Pierrelatte, plus au Sud encore, à Marcoule, etc. C'est un endroit où la production agricole est une production de qualité. C'est un endroit où le milieu naturel est remarquable. C'est un endroit qui est déjà concerné par de nombreuses installations : la LGV (la ligne à grande vitesse ferroviaire, donc), l'autoroute et j'en passe. Et donc, il y en a beaucoup qui nous ont dit, quand on est allé les voir, et avec certains d'entre-vous, on s'est reconnus tout à l'heure : « c'est bien beau ; la canalisation, si elle était seule, elle ne nous gênerait pas trop, mais on a déjà beaucoup de choses dans cette vallée du Rhône, on est déjà très encombrés ». Alors, ce qu'on a fait pour arriver au débat public en ayant des choses à se dire : on a engagé des études il y a déjà un an et demi, deux ans, qui, toutes, ont passé par un dialogue de proximité avec les représentants des services de l'Etat, du monde agricole, de l'écologie et les Elus, et on est passés d'une aire d'étude très large à un « fuseau » – dans notre jargon, c'est une zone d'études plus petite – qui fait 2 à 4 kilomètres de large, que nous proposons pour le débat public, sachant que les frontières de ce fuseau – c'est une proposition du maître d'ouvrage – ne sont pas intangiblement étanches : vous avez le droit de dire « nous, on préférerait que ça soit à côté, et voilà pourquoi ». Je me permets de faire cette précision parce qu'il me semble que dans certaines réunions, il y a eu des incompréhensions. On compte beaucoup sur le débat public pour nourrir notre projet, notamment en termes de tracé.

Alors, vous allez me dire, « où ça passe » ? C'est une question assez récurrente. Aujourd'hui, il n'y a pas de tracé, mais il y a une bande d'études dans laquelle, nous, on argumente pour trouver un tracé, parce qu'il nous semble que ça serait un des meilleurs tracés. Bien sûr, pour trouver un tracé,

on évite les zones urbanisées : un chantier de cette envergure, on ne va pas le faire en centre-ville et en plus, la réglementation nous l'interdirait, si on avait la mauvaise idée de le faire. D'ailleurs, certains élus, plus au Sud, dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, nous ont dit : « votre canalisation, elle va nous gêner sur l'urbanisation, donc, puisqu'elle va nous gêner, est-ce que vous ne pourriez pas aller dans les endroits où on est déjà gênés pour construire ? », nous ont dit, notamment, les Elus. C'est le cas des zones inondables. Et vous allez voir que, dans au moins un tiers du tracé, du fuseau, des zones de passage, la canalisation suit des zones déclarées inondables par le Préfet de bassin. Il s'agit aussi de préserver les potentiels des productions agricoles et on a de la chance : sur une canalisation de gaz naturel, une fois qu'on a fait les travaux, s'il y a des agriculteurs dans la salle, vous pouvez replanter : ça repousse, et la production repart comme avant. Il y a, bien sûr, des indemnités : on verra ça. Il s'agit aussi de ne pas sacrifier le patrimoine naturel qui fait la splendeur de ces paysages et de ces terrains et, j'allais dire, accessoirement, on est aussi gardiens de notre budget et on essaie d'éviter les sur-longueurs.

Alors, voilà où ça passe : Saint-Martin-de-Crau, l'agglomération d'Avignon, qui présente une conurbation entre Avignon et Carpentras qui nous fait une véritable barrière ; ici, le massif des Alpilles : une canalisation comme celle-là circule plutôt en terre agricole, en terre arable, dans le milieu naturel, mais pas trop sur les collines ou les montagnes, alors, je dirais plutôt les « montagnettes », bien sûr, concernant le massif des Alpilles ; et du coup, on part à l'Ouest et ensuite, on va tout droit : ici, c'est le Gard ; ici, c'est les Bouches-du-Rhône. On va tout droit jusqu'à Montélimar, qu'on laisse à l'Ouest, pour venir, ici, vers le Roubion, et franchir la Drôme, tout droit, jusqu'à notre extrémité, à Saint-Avit. Alors, quand je dis « tout droit », vous voyez, c'est tout, sauf tout droit : c'est notre bande d'étude. Elle fait 2 à 4 kilomètres de large, par endroits peut-être un peu plus, notamment ici, où nous sommes. Les endroits où elle est la plus large, c'est parce qu'il y a de vraies difficultés de franchissement, par exemple pour franchir la rivière Drôme : ce n'est pas impossible, mais il nous faut vraiment pousser les études, donc on a une zone d'étude beaucoup plus large. Voilà ce qu'est le fuseau d'étude : quatre départements, Drôme, Gard, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, 100 communes environ, dont 60 dans la Drôme.

3. L'ouvrage et les modalités du chantier

M. CONNANGLE, Chef de Projet ERIDAN, GRTgaz

Je vous propose maintenant, en deux transparents, de parler de l'ouvrage en lui-même. Là, je vous présente 99 % de ce que représente l'ouvrage, c'est-à-dire un tube en acier haute résistance, enterré sur une longueur de 200 kilomètres, recouvert, au minimum, d'un mètre de terre, d'un diamètre de 1,20 mètre et capable de supporter une pression de 80 bars. Là, je vous ai décrit 99 % de l'ouvrage.

On va entrer maintenant dans les petits détails, c'est-à-dire le 1 %. Le premier, c'est que, bien sûr, vous avez les deux sites d'extrémités : Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit. Ce sont des sites existants. Par contre, le long du parcours, on aura à peu près une quinzaine de « postes de sectionnement ». Un poste de sectionnement, c'est, toujours dans la canalisation enterrée, la mise en place d'un robinet pour pouvoir tronçonner les 200 kilomètres en plusieurs morceaux d'ouvrage, pour de simples raisons de sécurité : on peut isoler par morceaux. Voilà ce qu'est un poste de sectionnement. Par contre, pour ces postes, il restera une partie aérienne, puisqu'il faudra avoir accès aux volants de manœuvre, donc il y aura un petit enclos. Voilà le 1 % de l'ouvrage.

Ce que je vous propose maintenant, c'est le chantier en lui-même. Quelle est la partie la plus représentative ? On utilise des engins à chenilles, parce que ce sont des engins de terrassement capables de supporter de forts tonnages en levage, mais ils sont totalement incapables d'emprunter le réseau routier. Donc, il faut réaliser, le long de l'axe où on compte poser la canalisation, une piste pour que ces engins puissent passer. Vous voyez sur le petit schéma qu'il y a les tractopelles, les bulldozers. Vous avez les tubes qui seront mis en place. Ces tubes seront soudés bout à bout. Ensuite, à ce moment-là, on réalise la tranchée, et uniquement à ce moment-là. L'objectif, pour nous, c'est qu'une tranchée doit toujours rester le minimum de temps ouverte, donc il faut faire la tranchée, mettre une grande longueur de tube, et reboucher. Et j'attire maintenant l'attention sur le tri des terres : là, vous avez un cas avec deux petits monticules, parce qu'on a séparé les terres arables de surface avec le reste du déblais. Alors, un chantier de cette nature fait à peu près 25 à 30 mètres, et on voit la nuance, parce que si la piste peut être d'une longueur assez fixée, la nature du sol et la profondeur de la tranchée vont entraîner des hauteurs et donc, une emprise plus importante des déblais. Donc, c'est toujours cette partie déblais qui prend le maximum de surface. Et enfin, pour terminer un chantier, vous avez une représentation, sur un côté, d'une clôture : on peut très bien clôturer pour séparer s'il y a, le long, des élevages. Enfin, en fonction des exploitations de terrain, on peut très bien convenir d'isoler le chantier ou, à l'inverse, de créer des passages. Ca, c'est le chantier.

Maintenant, on va regarder, si vous permettez, en deux transparents, les impacts sur le chantier. Alors, en tout premier lieu, on va parler d'une chose qu'aujourd'hui, on a du mal à quantifier en durée : ce sont les diagnostics archéologiques, parce que, pour cela, il faut que M. le Conservateur ou Mme la Conservatrice régional(e) d'Archéologie prenne position sur qu'est-ce que sera le diagnostic à l'endroit où sera, à un moment donné, défini le tracé. Ca prendra une certaine durée, en fonction des emplois voulus. Ensuite, je prends le chantier purement de pose : à ce moment-là, on est exposés au bruit, mais c'est un bruit qui va circuler. Ces engins vont circuler de l'ordre de 500 mètres à 1 kilomètre par jour. Il faut retenir la notion d'une équipe qui passe, qui ouvre la piste ; d'une équipe, après, derrière, qui va amener les tubes, puis ensuite, d'une équipe qui, derrière, va souder les tubes, ensuite une autre équipe... Vous voyez, c'est une succession d'équipes qui va se produire, et donc, les bruits seront, j'allais dire, un peu fuyants. Maintenant, sur l'agriculture, au temps des travaux sur l'emprise, il y aura suppression, voire perte de production. Elles seront compensées, soit par des réparations du terrain, soit par des indemnités, dont les montants sont estimés et calculés par les Chambres d'Agriculture. Sur la faune et la flore, on a une gêne le temps du chantier. J'attire votre attention sur l'étude fondamentale qui sera menée au départ, qui sera publique, qu'on appelle l'étude d'impact, qui recensera toutes les observations, les espèces sensibles, les faunes et flores sensibles, et toutes les mesures, soit d'évitement, soit de réduction, voire de compensation qui seront retenues. Toujours sur les impacts, durant les travaux, un chantier de cette nature est susceptible de créer un millier d'emplois sur l'étendue des 18 mois de travaux.

Maintenant, je vous propose tout simplement, en trois transparents, de voir ce qui va se passer après, quels seront les impacts après les travaux. La première chose, c'est que, pour des raisons de sécurité d'une part et, d'autre part, pour disposer de ce droit de pouvoir, en tant qu'exploitant, surveiller la canalisation, il nous faut disposer d'un droit de passage. Ce droit de passage, il est sous une forme de servitude, ce qui est un usage assez courant pour tous types d'ouvrages enterrés. Dans notre cas, il fera 20 mètres de large, ce qui, dans cette zone, interdira les constructions et les plantations de hautes futaies. Ca, c'est pour la servitude.

Autre impact sur l'urbanisation, qui sera limitée sur la bande. Pour le reste, il n'y aura aucun impact. Sur l'agriculture, on essaie de faire en sorte que, la nature reprenant ses droits, il puisse en être de même pour l'agriculture, donc on peut trouver des dispositions qui rendent pratiquement non significatifs les dommages liés au chantier. Et enfin, pour les autres usages, il n'y aura pas d'impact significatif : sur les milieux naturels, les dispositions du chantier devraient en limiter considérablement les impacts et sur le paysage, vous avez une démonstration de ce que peut être une canalisation qui, par nature, est invisible, mais qu'on tient à ne pas trop rendre invisible en mettant quelques balises. Voilà pour la description du chantier.

4. Calendrier du projet

M. SEIMANDI

Pour terminer, le calendrier du projet. On l'a dit, si ce projet se fait, le gaz naturel circulera dans la canalisation d'ici six ans. Les travaux commenceront à la mi-2013. Un projet comme celui-là relève d'une autorisation ministérielle, bien entendu. La réglementation est très stricte, et c'est une autorisation de niveau national qui est sollicitée. Si, après le débat public, nous décidons de poursuivre le projet, nous solliciterions alors l'autorisation ministérielle dans un an comme maintenant : juin, juillet, août, septembre ; disons au deuxième semestre 2010. Il y a 18 mois d'instruction, voire deux ans, pour avoir l'autorisation qui relève d'une déclaration d'utilité publique.

Voilà. Nous en avons terminé. Nous avons d'autres diapositives pour illustrer certaines questions ou certains approfondissements que vous souhaiteriez. Elles sont à votre disposition. Certains collègues et partenaires présents dans la salle pourront également intervenir, et je les en remercie par avance.

M. LEGRAND

Merci. A faire très vite, on oublie des choses, et j'ai oublié de vous dire deux petites choses. D'une part, le calendrier du débat public : c'est quand même utile puisqu'au fond, le calendrier, ce n'est pas une série de réunions, ce sont des réunions qui s'accumulent, qui se nourrissent les unes les autres. Il a commencé il y a maintenant quasiment un mois. Il se poursuivra jusqu'au 23 juillet par une réunion à Tarascon, et recommencera le 10 septembre par une réunion à Pierrelatte. Il se conclura vers le tout début novembre, c'est-à-dire le 5 ou 6 novembre. La loi nous impose de tenir dans quatre mois. Quatre mois, c'est un temps où, au fond, on peut faire mûrir ensemble des choses.

Le débat public et les réunions ont été conçues de plusieurs façons : d'une part, il y a des réunions un peu générales, comme celle qu'on vit ce soir, qui sont des réunions où toutes les questions se posent ; d'autre part, il y a parfois des réunions un peu plus thématiques, quand il y a des questions un peu plus difficiles et un peu plus complexes. Vous retrouverez d'ailleurs l'ensemble de ces réunions soit sur notre site, soit sur la Lettre du Débat Public que nous diffusons, et que vous pouvez souhaiter recevoir directement. Dites-le simplement à nos équipes aujourd'hui présentes.

Au fond, l'engagement de GRTgaz aura lieu au tout début de l'année. Ce sera peut-être pour Noël. Un engagement de contrat social pour Noël, c'est tout de même un bel objectif social et politique.

Deuxième question avant que je passe la parole au régulateur général de nos discussions : c'est que la Commission particulière du Débat public est composée de nous trois, plus trois autres personnes. Ce soir, vous n'avez pas eu de chance : moi qui m'astreins à la parité intégrale, c'est-à-dire trois hommes, trois femmes, ce soir, nous avons été abandonnés par nos femmes. C'est comme ça, c'est les vacances, mais nous nous astreignons à ce genre d'exercice, ne serait-ce que pour montrer que c'est possible et que, même sur des objets techniques un peu complexe, les dames peuvent dire des choses, quand bien même, parfois, elles n'ont aucune compétence *a priori* sur le sujet. Les Ingénieures existent aussi.

Vous avez une Commission particulière du Débat public qui est un organe intellectuel et collectif un peu particulier, qui est fait de gens qui n'ont aucune compétence, normalement, sur le sujet. C'est-à-dire qu'au fond, ils sont un peu naïfs et ils peuvent poser des questions. Il y en a au moins un, ici, qui ne répond pas à ce critère : c'est Pierre Gervason, qui est un Ingénieur chimiste et qui, à ce titre-là, a contribué à installer quelques « machinducs » par-ci, par-là, avec des choses parfois brûlantes dedans, pour l'industrie chimique, et qui sait donc ce que c'est qu'un gazoduc, mais qui sait aussi ce que c'est que l'environnement et les discussions et les dialogues collectifs. Il y a un deuxième Ingénieur, qui est Michel Giacobino, qui est donc ici, à ma droite, qui, lui, est Ingénieur des Ponts-et-Chaussées à la retraite et qui est un bon connaisseur des grands enjeux de n'environnement pour avoir été, très tôt, dans des années quasi historiques pour les enjeux de l'environnement, donc dans les années 1970-1980, chef de l'Atelier Central de l'Environnement au Ministère de l'Environnement, qui, à ce moment-là, était une « petite bricole », dirons-nous, mais qui a pris de l'ampleur.

Parmi nos dames, que vous verrez peut-être sur le site et ailleurs, il y en a trois. La première, c'est Ghislaine Guiran. C'est une spécialiste des enjeux environnementaux et énergétiques, mais plutôt sous l'angle du bilan carbone. C'est à elle que vous devez ces petits papiers que vous avez trouvés sur votre chaise et que nous vous demandons de remplir pour qu'on essaie, nous aussi, de maîtriser les gaz à effet de serre qu'un débat public produit. Vous êtes venus en voiture. Nous aussi, nous avons pris le TGV, etc. Nous essayons d'avoir une idée globale de ce que ça coûte en matière de gaz à effet de serre et en CO₂, notamment. C'est à elle que vous devez ce petit papier. Vous avez une juriste, qui s'appelle Patricia Watenberg, qui est, elle, plutôt spécialisée dans les domaines de la recherche et de l'agriculture. Et puis, vous avez, dernière mais pas la moindre, Violette Le Quéré-Cady, qui est une spécialiste de bande dessinée et qui, au fond, sait traduire en d'autres termes que le langage et les discours un peu « techno » des grands enjeux, notamment des grands enjeux de recherche, puisqu'elle a fait beaucoup de choses. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous les présenter toutes les trois, mais vous les verrez tôt ou tard. Enfin, nous avons un *staff*, avec Annie Augier, qui est notre Secrétaire générale. C'est à elle et à son équipe, Valérie et puis Camille, qu'il faut remettre des papiers, des questions écrites, donner des adresses, etc. Elles sont, pour l'essentiel, basées à Avignon, 48, rue Joseph Vernet. Donc, nous avons une adresse, et c'est là que nous disposons de l'essentiel des papiers. Voilà, vous avez l'adresse : 84000 Avignon. Il est évident que 200 kilomètres ne se couvrent pas si facilement que ça. Il fallait choisir un endroit où installer des bureaux. Nous ne pouvions pas être totalement itinérants. Nous avons choisi Avignon, parce que c'est là que nous étions à la fois les plus proches du maître d'ouvrage, dont nous sommes indépendants, mais que nous avons intérêt à contrôler au ras des cornes, c'est bien connu : il faut

toujours le faire comme ça, et puis c'est aussi là où il y a les plus grandes disponibilités en matière de locaux. Nous ne profitons pas, malheureusement, du festival.

M. le régulateur général Gervason, je vous passe la parole, et vous ouvrez la série des questions/réponses.

IV. Questions/réponses

M. GERVASON, Membre de la CPDP

Bien, je vous remercie d'être ici. Nous, nous apprécions beaucoup, pour la plupart, de découvrir Eurre, qui est un endroit assez exceptionnel.

Le principe du débat est que vous posiez des questions, on est là pour ça. On vous demande juste de demander un micro aux deux hôtes présentes, de décliner votre nom, votre prénom, et à quel titre vous êtes là : Elu, habitant, agriculteur ou autres.

J'aurais un point à demander à Annie Augier, avant : nous avons jusqu'à quelle heure ? Parce qu'il est 19 heures 50. Ca nous laisse combien ?

Mme AUGIER

La salle fait le *timing* !

M. GERVASON

On n'a pas de limites ? Nous irons jusqu'à l'aube, alors !

Mme AUGIER

Soit on se quitte tout de suite, soit dans 10 minutes, soit dans une heure et demie : c'est la salle qui décide !

M. GERVASON

Très bien.

Donc, le principe, et bien, maintenant, nous vous laissons poser les questions que vous désirez, soit sur le projet, que ce soient les aspects géopolitiques ou les aspects locaux, techniques, économiques, sécurité, etc., à l'équipe de GRTgaz, soit, en ce qui concerne plus spécialement le débat et le suivi du débat, à nous-mêmes. Après quelques questions, je passerai le micro à Michel Giacobino, et puis, on se répartira un peu le temps.

Y a-t-il une première question qui émerge ? Monsieur, je vous en prie.

M. BASS, Premier Adjoint au Maire d'Upie

Je m'exprime ici à titre individuel et non en tant que Premier Adjoint d'Upie : pourquoi vous voulez à tout prix enterrer la canalisation et pourquoi elle ne peut pas passer le long du Rhône, si ce n'est que c'est beaucoup plus long, ça, je le reconnais ? Mais voilà...

M. SEIMANDI

C'est une question, c'est la première fois qu'on me la pose : « pourquoi on enterre une canalisation » ? D'habitude, la question est presque inverse.

M. BASS

Mais les Russes le font. Pourquoi les Français ne le font-ils pas ?

M. CONNANGLE

Non mais, déjà, il y a une raison simple : c'est un problème de sécurité. Dès que vous avez un ouvrage enterré, il est, par nature, plus protégé parce qu'à ce moment-là, il faut aller le chercher. Il vaut donc mieux un ouvrage enterré qu'aérien. Les Russes ont fait des tubes aériens, mais il faut savoir qu'ils l'ont fait en Sibérie, où ils avaient des difficultés pour les enterrer, d'une part, et d'autre part, parce qu'ils n'avaient pas trop de scrupules à laisser un ouvrage extérieur. On n'est pas tout à fait dans ce contexte. Ca, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est le Rhône : poser une canalisation dans le Rhône, c'est bien ça ? Ou c'est la poser le long du Rhône ?

M. BASS

C'est dedans.

M. CONNANGLE

Poser dans le Rhône, il faut savoir que, d'abord, c'est un fleuve d'une extrême puissance, vous le savez, ce qui fait que les conditions de pose dans le Rhône... Vous avez, d'une part, un problème de risque qu'il faudra mesurer, donc un enfouissement qui sera assez spectaculaire. Qui dit « spectaculaire », c'est que, dans le Rhône, il faut faire des souilles très importantes, donc ça fera des volumes de matériaux à manipuler qui seront considérables. Ca veut dire que, un, les engins pour forer cela vont prendre l'encombrement du Rhône et donc, pendant ce temps-là, toute la navigation risque d'être fortement perturbée, voire ponctuellement interdite. Trois, dans tous travaux de cette nature, il faut protéger contre les ancrages, le traînage d'engins, contre le collier d'une barge, contre, ensuite, toutes les protections qui ont été mises le long du Rhône. J'enlève la possibilité d'obtenir les autorisations en la matière, qui est très loin d'être une affaire facile. Supposons que ça soit encore faisable : on arrive à des conditions de réalisation qui sont

pratiquement irréalisables. Il faut imaginer ce que pourraient être toutes les dispositions au regard de tous les ouvrages qui ont été réalisés le long du Rhône : on arrive à un travail qui serait titanesque. Et n'oubliez pas une chose : aujourd'hui, jamais on n'aurait une autorisation de le faire.

M. GERVASON

Monsieur, est-ce que vous êtes satisfait de cette réponse ?

M. BASS

Je suis satisfait de sa réponse, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec son argumentation. Je pense qu'avec un peu plus d'imagination, on pourrait faire des choses mieux.

M. SEIMANDI

Juste une ou deux précisions, si vous le permettez : vous l'avez compris, en aérien, c'est interdit en France. Ensuite, sous le Rhône ou le long du Rhône, M. Connangle vous l'a décrit, il y a une étude qu'on a réalisée spécifiquement sur le sujet pour ne pas rester à du déclaratif oral, et elle est à votre disposition. Et il y a une troisième question que nous ont posée certains : ils nous ont dit : « pourquoi est-ce que vous n'allez pas dans les berges du Rhône, voire dans les délaissés du Rhône ? » Pour tout vous dire, c'est la première chose qu'on a faite, avec la Compagnie Nationale du Rhône, qu'on est allés voir, et de leur avis, parce que nous, on n'est pas des spécialistes, percer une tranchée à proximité des berges fragiliserait, pour eux, trop les digues, l'endiguement du Rhône et donc, ils ont écarté cette solution. Mais voilà, on a étudié un peu l'ensemble du spectre des possibilités qui auraient pu nous conduire à utiliser le Rhône, finalement, pour faire cheminer cette canalisation.

M. GERVASON

Très bien. Nous passons la parole à Monsieur, au fond de la salle.

M. BONNET, habitant de Chabrillan, Agriculteur

Je voulais savoir la norme d'un tuyau, d'un pipe-line, et dans le gaz, la licence, combien il faut... Et pourquoi vous ne passez pas en parallèle de l'autre canalisation, qui a une réserve dessus ? Et puis, la seconde question : à Chabrillan, il y a pas mal de sources, il n'y a pas l'eau communale de partout. Est-ce que vous pensez rétablir les sources qui seront éventuellement perturbées, si vous passez à Chabrillan, bien sûr ?

M. GERVASON

Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a une réponse typique à donner par GRT ?

M. SEIMANDI

Typique, je ne sais pas... Précisément, sur cette question, merci de poser cette question : c'est une question importante : « il y a déjà une canalisation et il y en a d'autres ; pourquoi vous ne passez pas à côté », finalement ? Je me permets de la reformuler comme ça.

Réglementairement, il faut qu'on soit au moins à 10 mètres d'une autre canalisation. Ca, c'est le premier point. Ensuite, sur au moins un tiers du fuseau d'étude, et notamment dans la Drôme, on essaiera de s'en rapprocher le plus possible, mais quand je dis « le plus possible », j'ai le sentiment de manquer de précision en répondant à votre question, tout simplement parce qu'au stade actuel des études, on n'a pas ce niveau de précision. Donc, c'est au moins 10 mètres, et sur un tiers de la longueur, on n'en sera pas loin. Mais il faut bien savoir que la canalisation existante, qui a été posée dans les années 1970, a été posée, je dirais, presque en terrain vierge. Depuis, le territoire a changé, l'urbanisation a gagné du terrain, et il y a des endroits où il n'est plus possible, il n'est pas possible de poser la canalisation là où la première est passée.

Pour les impacts sur l'eau, je vais passer la parole à Jean-Noël Connangle.

M. CONNANGLE

Alors, pour les sources, je vais résumer ça en trois points. Le premier : à travers l'étude d'impact, qui sera un document mis à la disposition de tout le monde, vous aurez une idée de jusqu'à quel niveau de précision on a fait des études. Ca, c'est un premier point. Le deuxième, c'est que dès qu'on va s'approcher d'une zone où est identifié un système hydraulique, on va mettre des « sentinelles » - ce sont des piézomètres, des puits qui vont mesurer le niveau des nappes - et à travers cela, on va pouvoir suivre l'éventuelle possibilité - parce que le but, c'est de ne pas y toucher - l'éventuelle difficulté où notre ouvrage, nos travaux viendraient à perturber les nappes phréatiques. Troisième point : c'est que, de toute façon, à un moment donné, on rencontrera les personnes qui seront concernées par l'ouvrage et on leur demandera de décrire si elles ont des systèmes, des sources, qu'est-ce qu'il y a dans leur proche environnement. Voilà les trois étapes, pour résumer, que je peux vous dire pour préserver les sources.

Alors oui, on rétablit le système dans l'état dans lequel il était : s'il fonctionnait avant, il fonctionnera après, bien entendu.

M. BOYERIE, habitant de Grane

Une question : est-ce que projet est d'intérêt public ? Parce que, apparemment, là, vous parliez d'enquête publique, et ensuite, vous parliez d'intérêt public. Aujourd'hui, ce projet-là est-il classé d'intérêt public ?

M. SEIMANDI

C'est le Ministre qui décidera si ce projet est d'utilité publique lorsque nous lui demanderons l'autorisation de faire.

Nous pensons que, oui, c'est un projet d'intérêt public, parce qu'il s'agit d'énergie et que l'énergie est éminemment stratégique pour la vie d'un pays, d'un continent, d'une union comme l'Union européenne, et jusqu'à maintenant, toutes les canalisations de transport de gaz naturel, en France, relevaient de l'intérêt public. Mais c'est à l'issue de la demande d'instruction administrative que le projet sera – ou non – déclaré d'intérêt public. Nous argumenterons notre conviction sur le fait qu'il le soit. En tout cas, aujourd'hui...

M. BOYERIE

Autre question : aujourd'hui, dans ma propriété, passe déjà un gazoduc. Ce gazoduc, aux dires de la personne chargée de l'entretien, la société TRAPIL, elle m'a dit : « ça devient de plus en plus lamentable, parce que l'entretien, les équipes sont déplacées ». Maintenant, je crois que le centre qui couvre la Drôme se retrouve à Fos, enfin, du côté de Marseille, et quand il y a à intervenir, ce n'est pas toujours très évident. Et en plus, il me signalait qu'il y avait certains endroits où, avec les ravinements, la conduite se retrouvait pratiquement à fleur de terre. Il m'a dit : « c'est inquiétant, mais on a de moins en moins de moyens ». Le maintien du niveau de protection qui est élémentaire, apparemment, n'a pas l'air d'être, aujourd'hui, sous la conduite actuelle, entretenu.

M. SEIMANDI

L'ouvrage que vous signalez n'est pas un gazoduc : c'est un ouvrage qui transporte d'autres produits, qui ne sont pas de notre responsabilité. En ce qui nous concerne, notre secteur d'intervention le plus proche est à Loriol, c'est-à-dire qu'il est très proche d'ici. Le responsable de nos équipes d'entretien, de maintenance, d'exploitation est ici présent, il s'appelle Jacques Fayollet et il pourra répondre à vos questions sur le sujet, si vous le souhaitez.

M. CONNANGLE

Juste un élément que je voudrais rajouter à votre information : c'est que, quand vous parlez de ravinement à fleur de terre, vous avez un peu raison, au sens qu'à l'époque, la réglementation était moins sévère que maintenant. TRAPIL, ce sont des tubes qui remontent à trente ou quarante ans en arrière et, effectivement, les profondeurs d'enfouissement étaient nettement inférieures à celles de maintenant. Voilà, je réponds pour ce ravinement qui apparaît maintenant sur ces conduites.

Pour la sécurité, il n'est pas prévu de reprendre la couverture de ces ouvrages ? Je sais bien que ce n'est pas un ouvrage qui vous appartient, mais...

M. SEIMANDI

Voilà, désolé, mais c'est un peu la réponse que j'allais vous faire : en ce qui concerne nos ouvrages, ils sont surveillés en permanence et dès que la profondeur d'enfouissement devient inférieure à la profondeur réglementaire – c'est rare, c'est plutôt l'exception –, des travaux sont immédiatement

entrepris, d'autant plus que nous avons des gens sur place, à Loriol et à Tersanne, par exemple, dans la Drôme. En tout cas, pour l'ouvrage de TRAPIL, on n'a pas d'éléments de réponse.

M. GERVASON

Est-ce que cette réponse vous satisfait, avant que je passe la parole à Monsieur, qui est là ? Très bien.

M. PASCAL

Je suis limitrophe du gazoduc, qui appartient à GRT. J'aurais voulu savoir est-ce que vous envisagez, dans la vallée du Rhône, vers Montélimar, de passer le long de l'ancien gazoduc, et donc, vous disiez, s'il y a 10 mètres d'emprise, s'il y a des bâtiments agricoles sur cette emprise, est-ce que vous pensez les démolir, ou les refaire ? Merci.

M. SEIMANDI

Non, du côté de Montélimar, on ne passe pas à proximité du gazoduc actuel. Alors, je dis « du gazoduc actuel » : de quel ouvrage parlez-vous ?

M. PASCAL

C'est le gazoduc de GRT.

M. SEIMANDI

On peut avoir la diapositive 17 de la présentation générale ? En tout cas, entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit, qui sont les deux extrémités, on a déjà une canalisation, et nous ne passerons pas, au niveau de Montélimar, à proximité de celle-ci. Du côté de Montélimar, il y a d'autres ouvrages et il n'est pas prévu un parallélisme à proximité dans ce secteur-là.

Pour la deuxième partie de votre question concernant les bâtiments agricoles, je passe la parole à Jean-Noël Connangle.

M. CONNANGLE

Non, sachez que, pour les bâtiments, on ne va rien détruire. Le but, à un moment donné, dans un des transparents de la présentation, il apparaissait : c'est qu'on évite, et si on ne peut pas, on va réduire, prendre des dispositions. Donc, s'il y a quelque chose, on ne touchera pas à l'existant, voilà. On s'écartera de l'existant.

Juste, aussi, pour éclairer, on n'est pas en procédure d'expropriation, donc quelque chose qui existe, on l'évite.

M. GERVASON

Monsieur, ça vous convient ? Bien. Maintenant, laissons la parole à Monsieur, qui a une chemise bleue, au fond de la salle.

M. PRETON, Agriculteur, habitant d'Eurre

Je me présente : je suis M. Préton, je suis paysan, habitant à Eurre.

Vous faites le projet, à nouveau d'un pipe-line. Il existe actuellement le pipe-line Sud Européen, qui ne sert plus : il est désaffecté, et il mesure 90 cm de diamètre. Pourquoi ne pas utiliser cette canalisation pour faire passer votre gaz ?

Secondement, vous êtes de bons charlatans : vous voulez nous endormir ! Nous avons eu, déjà, à l'épreuve, des pipe-lines et d'autres choses, et nous savons que les travaux ne se passent pas comme vous venez de nous le dire.

Messieurs, j'attends votre réponse !

M. SEIMANDI

Je vous remercie pour le compliment. Après, au-delà des déclarations, moi, je vous dirais : « on se voit à la fin de la réunion ; vous nous montrez où ça ne s'est pas passé comme vous avez souhaité que ça se fasse ; on va sur le terrain ensemble dès demain, il n'y a pas de problème » ! Et on parle sur la base de preuves tangibles. Un déclaratif de cette nature-là, pardonnez-moi, mais ça doit normalement s'appuyer sur des arguments.

Je reviens sur la première question, que je vous remercie de poser : effectivement, il existe une canalisation qui a transporté des produits pétroliers dans le passé et qui est vide aujourd'hui. Lorsque nous avons commencé à réfléchir au développement d'un nouveau gazoduc dans la vallée du Rhône, c'était au début des années 2000, et puis le projet avait fait long feu, les études ne confirmaient pas ce besoin, mais la première chose qu'on avait regardée, c'est l'utilisation de cette canalisation dont vous parlez, donc vous voyez, on a commencé par regarder ça. Ce n'est pas possible, pour deux raisons. Réglementairement, ça ne marche pas ; deuxièmement, il est dans un sacré état à l'intérieur et il ne permet pas de passer un produit comme du gaz naturel ; et troisièmement, il n'a ni la bonne épaisseur, ni le bon diamètre, au sens à la fois de la réglementation et des volumes qu'on veut faire passer dedans. Voilà pour le pipe-line Sud Européen que vous citez.

Pour la deuxième partie de votre intervention, je vous renouvelle notre invitation à aller voir, demain, les endroits qui ne vous vont pas. Juste un point : je ne sais pas de quel exemple précis vous parlez, mais nous, ce qu'on fait sur des travaux comme ça, on ne se contente pas de le dire : on l'écrit et on le signe. A la fin de l'étude d'impact, on va écrire noir sur blanc un cahier des engagements, finalement, qu'on va prendre sur le tracé. Ca sera écrit, ce sera porté à l'enquête publique, et ce que je viens de dire, c'est porté au débat public, ce sera écrit, vous pourrez en témoigner.

Deuxièmement, parcelle par parcelle, propriété par propriété, avec chaque propriétaire et exploitant agricole, on va signer un état des lieux et cet état des lieux, lorsqu'on aura fini les travaux, on remettra le terrain dans l'état équivalent où il était au départ et ensemble, vous nous donnerez *quitus* on non, en quelque sorte. Donc, on ne se contentera pas de le dire : nous l'écrivons.

Une habitante d'Eurre, s'exprimant hors micro

Vous avez dit qu'il n'y aurait pas de bruit. C'est d'une malhonnêteté pure ! Des camions par-ci, par-là, il n'y a que ça, dans la commune ! C'est horrible ! Et je ne vous parle pas de la pollution !

M. GERVASON

Ecoutez, Madame, peut-être y aurait-il intérêt à ce que vous preniez un micro pour faire votre intervention, mais ne parlez pas à deux en même temps.

M. PRETON

J'ai déjà vu passer deux pipe-lines sur ma propriété. Le respect de mettre la terre arable de côté et de la remettre dessus, ça n'a jamais été fait ! J'ai eu des sorties de graviers : ça n'a pas été évacué ; on les a épandus, après, de partout, comme ça ! Maintenant, au passage du TGV, sur la propriété de ma belle-mère aux Ayasses, on devait prendre une bande de terrain. Bon. Alors, ils ne m'ont pas racheté le restant : ils ne voulaient que cette bande. Un beau jour, ils ont complètement débordé, à 50 ou 100 mètres ! Ils ont arraché les arbres, tout ! C'est ça que vous appelez le respect ? Non ! Donc, on ne peut pas avoir confiance en vous et en vos entreprises.

M. GERVASON

Madame, peut-être, veut prendre le micro pour exposer ce qu'elle a à dire...

Une habitante d'Eurre

Oui, moi, j'explose aussi, parce qu'on dit qu'il n'y aura pas de bruit, que les camions ne font pas trop de bruit, qu'il n'y aura pas de pollution, mais il n'y a que ça, dans les travaux, de plus en plus ! Pourquoi c'est accepté, tous ces travaux ? C'est inutile, enfin ! Quand même, on a tout ce qu'il faut ! On s'en passera !

Et puis, est-ce qu'on sait, le tracé, sur Eurre, où il va passer, déjà ? J'espère que chaque habitant a le droit de dire non !

M. GERVASON

Pouvez-vous vous présenter ? Vous habitez Eurre ?

La même personne

Oui, je suis habitante d'Eurre. Mon nom n'a pas d'importance.

M. GERVASON

D'accord, très bien.

M. Seimandi ou M. Connangle ?

M. CONNANGLE

Déjà, je vais répondre sur le bruit. Madame, je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas de bruit.

La même personne

Mais non ! Vous avez dit que ça ne ferait pas trop de bruit ! Et par le passé, on a coupé des sources et elles n'ont jamais été remises ! C'est impossible ! Ils ont voulu passer de force, ça s'effondre ! Et je ne parle même pas des frais !

M. CONNANGLE

J'entends bien qu'il a pu y avoir, et vous avez certainement raison, des désagréments ou même, à la limite, des choses...

La même personne

Et des dédommagements nuls !

M. CONNANGLE

Madame, je veux bien l'entendre et le comprendre, vous avez certainement raison, mais simplement, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, premièrement, je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas de bruit. Je voulais attirer l'attention sur le fait que c'est un chantier qui se déplace. Donc, effectivement, pendant les travaux, il y a du bruit, mais ce bruit, il va se déplacer. Donc, en gros, ce que je voulais vous dire, c'est que vous n'aurez pas à subir, pendant les 18 mois que dureront les travaux, 18 mois de bruit.

La même personne

Ce bruit s'ajoutera à d'autres. Et c'est une pollution qui s'ajoutera à d'autres. C'est pire ! Les travaux, ils devraient tous être arrêtés ! Il y en a trop !

On nous demande notre avis, soi-disant, mais pour le TGV, on ne nous l'a pas demandé, puisqu'on n'était pas d'accord ! Alors, on n'y croit plus !

M. GERVASON

Je vais donner la parole à GRT ou à Patrick Legrand sur le fond du débat.

M. LEGRAND

Plusieurs points.

On est exactement là pour vous entendre, en tout cas, Madame, et moi, ce que je peux dire, c'est que, manifestement, et je pense que ces Messieurs en conviendront, il y a évidemment un passif en matière de confiance, mais que ça, ça doit se reconstruire, et que même si c'est GRTgaz ou pas GRTgaz, d'autres, TRAPIL, ou le TGV – je vous signale d'ailleurs que c'est parce que la LGV s'est faite un peu brutalement dans la région, mais c'est normal, le progrès passe comme les hussards, vous n'avez pas totalement tort, mais c'est exactement pour ça qu'on a construit le débat public. Parce que, ce que vous venez de dire, nous allons, nous, le porter, en disant : « et bien voilà, il y a manifestement, aussi bien dans le Sud de la Drôme, etc., un problème de reconstruction de la confiance, notamment sur tout ce qui est les conditions de chantier, les engagements préalables, etc. » Et ça fera partie des conditions. Donc, vous avez raison de vous exprimer comme ça et vous avez raison de mettre le point sur ce dossier bien particulier, parce qu'il est bien certain que tout ça, ça ressemble à des objets techniques, alors qu'en fait, il y a de la politique, du social, du bruit, etc. Ça n'a rien d'un objet exclusivement technique : c'est un objet qu'on appelle « socio-technique », et c'est important de le construire de cette façon, avec, par exemple, la nécessité de la confiance.

Après, la seule chose que je puisse vous dire, c'est que, un, nous porterons ce genre d'avis, et qu'il faut tout de même, *a priori*, faire confiance à ces Messieurs, en sachant qu'il y aura quelques garde-fous supplémentaires, et notamment, les engagements qu'ils seront amenés à prendre, et que la SNCF n'a pas été amenée à prendre ou qui ne lui ont pas été imposés dans les années triomphantes du TGV Rhône. C'est un peu ça. Donc, merci de vous être exprimée comme ça. Et ça veut bien dire que nos objets ne sont pas seulement des objets techniques. Continuons à explorer ces questions-là et à nettoyer le passif de ces aménagements qui se sont parfois imposés brutalement.

M. GERVASON

Je vais maintenant passer le micro à Michel Giacobino pour la suite du débat. M. Seimandi, vous souhaitez intervenir ?

M. SEIMANDI

Oui, il me semble qu'il y a des questions auxquelles on n'a pas répondu. Merci, Madame, d'exprimer cette colère. C'est à nous de conquérir votre confiance.

Il y a trois questions auxquelles on n'a pas répondu. Non, il n'y a pas de tracé sur Eure aujourd'hui. Il y a une aire d'étude. La commune d'Eurre y figure, mais il n'y a pas de tracé au mètre près, sur lequel on peut vous renseigner.

Vous aurez le droit de dire non, au moins, déjà pendant ce débat public. Ensuite, lors de l'enquête publique, le tracé sera bien précis, parcelle par parcelle, et vous aurez le droit de manifester une nouvelle fois votre colère et/ou de faire des suggestions d'ailleurs. Et une troisième fois, lorsqu'on viendra vous voir, si ça passe chez vous, sur une parcelle de terrain qui est votre propriété, de nous dire : « sur cette parcelle, je préfère que vous passiez de ce côté plutôt que de ce côté ». Nous, on verra si, techniquement, c'est possible. Donc, vous aurez encore le droit de dire non plusieurs fois.

Et juste un dernier point sur le tri des terres : je conteste ce qui est dit. Le tri des terres, c'est une opération qui se fait aujourd'hui, qui se fait très bien, qui se fait mieux que par le passé. Je vois quelqu'un qui doute, mais on peut en parler. Elle se fait mieux aujourd'hui qu'hier. Elle se fait selon des conditions négociées avec les représentants de la profession agricole. Et une fois que la canalisation, les travaux sont terminés, ça repousse, et ça repousse bien dessus. Et c'est vrai qu'il y a cinquante ans, c'était un peu moins le cas. Donc, si vous argumentez en prenant une canalisation qui a été posée, déjà, il y a très longtemps, on comprend, mais pour celle qu'on envisage là, je ne suis pas en train de vous dire qu'on rase gratis, mais le tri des terres se fera et pour ceux qui en doutent encore, on peut aussi vous conduire pas loin d'ici, sur des chantiers qui ont eu lieu récemment, et vous verrez que le tri des terres est une réalité.

M. GIACOBINO

Avant de prendre une autre question, je voudrais reprendre une question que vous avez posée : vous avez parlé du bruit, mais je ne suis pas sûr – j'ai peut-être mal compris – que vous ne vouliez parler que du bruit du chantier. Vous parliez des bruits, en général. Et moi, j'aurais tendance à poser la question : est-ce que ça fait du bruit, la canalisation, une fois qu'elle est en service ?

M. SEIMANDI

Est-ce que tu veux répondre, Jacques, toi qui exploites les ouvrages ? Moi, j'ai envie de répondre « non », mais puisque tu vis au quotidien ces ouvrages...

La réponse est « non » ! A moins que quelqu'un puisse témoigner du contraire... Le gaz qui circule dans des tuyaux qui sont enterrés à un mètre de profondeur ne fait pas de bruit. Il se peut que, lors de certaines manœuvres dans les postes de sectionnement, si on doit purger un tronçon de canalisation, le cas échéant, à l'échappement, ça fasse du bruit, mais c'est très ponctuel et c'est un événement qui est fait pour être rare. Donc, je réponds non : l'exploitation et le fonctionnement d'un ouvrage tel que celui qu'on vous présente aujourd'hui, ça ne fait pas de bruit.

M. MAILLET, habitant d'Eurre

Je ne suis pas contre le projet que les mines de sel à côté d'Hauterives servent de réservoir du gaz naturel. Je suis d'accord. Mais là, ce que je n'apprécie pas, c'est la façon dont les bornes ont été mises dans les champs il y a environ six mois. Ni le Maire n'était au courant, ni rien, de l'arrêté

préfectoral. Donc, qu'est-ce qu'il faut faire de ces bornes dans les champs ? C'est des bornes de géomètre, donc des bornes officielles. J'ai eu vu faire des tracés pour EDF ou n'importe, avec des jalons. Ca se comprend. Mais des bornes de géomètre, mises sans autorisation du propriétaire, ça, c'est incorrect !

M. GIACOBINO

La réponse est du côté de GRTgaz, puisque c'est eux qui dirigent les travaux.

M. SEIMANDI

Non, sans plus de précisions de votre part, je m'excuse, Monsieur, mais je ne vois pas de quoi vous voulez parler. Il n'y a pas eu de travaux de GRTgaz – je me retourne vers mon collègue local – dans ce secteur-là.

M. MAILLET

Il n'y a pas eu de travaux, mais il y a eu des bornes mises dans les champs.

M. SEIMANDI

D'accord, mais ces bornes ont été mises pour une raison qui ne relève pas, qui ne semble pas relever de notre responsabilité et de notre compétence, donc j'aurais du mal à répondre.

Simplement, ce qu'on peut dire, c'est que, réglementairement, on ne pénètre pas sur une propriété privée sans autorisation. D'ailleurs, ça passe par une procédure administrative, par le Préfet, qui informe les Maires, etc. Donc, il faut nous donner un peu plus de précisions à la fin de la réunion, si vous voulez, sur la localisation plus précise, mais *a priori*, ça ne relève pas de travaux de GRTgaz.

M. GIACOBINO

Est-ce que vous avez des précisions éventuellement, ou des questions complémentaires ?

M. MAILLET

La borne existe toujours dans mon champ.

M. GIACOBINO

Et vous ne savez pas qui l'a posée ?

M. MAILLET

Ah, non. J'ai posé la question au Maire et il m'a dit qu'il n'était pas au courant. Et peut-être quinze jours après, il a reçu l'arrêté préfectoral visant à donner l'autorisation à des personnes de rentrer dans les propriétés privées...

M. GIACOBINO

Oui, mais l'arrêté préfectoral doit préciser pour le compte de qui les travaux sont faits.

M. MAILLET

D'une étude pour le transport du gaz, pour aller jusqu'à près d'Hauterives, quoi, dans les marais... Mais moi, je ne sais pas à qui ça a été confié, cette étude, ces bornes.

M. GIACOBINO

C'est bien pour le transport du gaz ?

M. MAILLET

Ce que le Maire avait reçu à ce moment-là, c'était pour cette étude, oui.

M. GIACOBINO

Cette étude, de ce tuyau ?

M. MAILLET

De ce tuyau, oui.

M. CONNANGLE

Sur quelle commune ?

M. MAILLET

Sur Eurre. Il y a eu plusieurs bornes posées dans Eurre, il n'y a pas que chez moi. C'est à plusieurs endroits, sur plusieurs tracés théoriques. Des bornes rouges, posées au milieu d'un grand carré blanc.

M. GIACOBINO

Ce ne sont pas des bornes de géomètre, alors...

M. MAILLET

Elles ont été posées par un géomètre.

M. GIACOBINO

Oui, mais ce ne sont pas des limites cadastrales.

Il faudrait éventuellement que GRTgaz précise...

M. SEIMANDI

Nous prenons note.

M. GIACOBINO

Il y a plusieurs questions. Il y en avait une à ma droite.

Claude PIERAGOSTINI, Conseiller municipal, Eure

Oui, excusez-moi, je passe avant Madame, mais elle me pardonnera.

Je n'interviens pas en tant que Conseiller municipal.

Je voudrais simplement dire que, ce soir, vous êtes une bonne douzaine de personnes sympathiques, ici, mais je suis aussi Commissaire Enquêteur, et j'ai un peu l'impression que vous me volez mon travail, donc... Je ne comprends pas vraiment cette débauche d'informations, quand on peut avoir les informations parce que, *a priori*, vous ne pouvez pas être en mesure de répondre à toutes les interrogations. Ecoutez, il y a des enquêtes publiques, vous le savez aussi bien, sinon mieux que moi, mais au moins aussi bien. Nous sommes commissaires enquêteurs, nous sommes là pour monter des enquêtes publiques. Je sais bien que votre débat public va être annexé à l'enquête publique, ça, on l'a fort bien compris aussi, mais laissez faire, laissez faire, je vous en prie, les commissaires enquêteurs ! Ils savent faire des enquêtes publiques. Ils n'ont pas besoin de tout un tralala et de tout un cinéma, avec des caméras, pour organiser leurs enquêtes. Alors, laissez-les faire ! Ils sont neutres, ils sont sous la responsabilité du Préfet, et nous savons ce que c'est que de faire des enquêtes publiques. Voilà.

M. LEGRAND

Bien, merci de cette très jolie question.

M. PIERAGOSTINI

Non, ce n'est pas une question : c'est une mise au point.

M. LEGRAND

Je l'ai prise comme une question, pour pouvoir y répondre.

Je vais vous dire, moi, plusieurs choses. D'abord, la loi, c'est la loi. Alors, je sais que, de temps en temps, j'ai connu ça : j'ai été Président du débat public d'ITER, en Provence. Un Préfet, qui a d'ailleurs été promis à de belles avancées, de belles montées, m'a dit : « vous savez, en France, il y a des lois qui sont plus lois que lois ». J'ai répondu à M. Frémont qu'en général, ça se terminait mal : ça se terminait au pas de l'oie. Alors, je suis désolé : ici, nous appliquons la loi, une loi de 2002, et voilà. Ca, c'est le premier point. Mais si, Monsieur ! Qu'est-ce que vous voulez ! Ce type de projet doit être soumis à débat public, c'est écrit dans la loi.

M. PIERAGOSTINI

Bien sûr, je sais tout ça.

M. LEGRAND

Vous le savez ?

M. PIERAGOSTINI

Je le sais, mais enfin, avouez que c'est quand même une structure énorme et que, finalement, vous ne répondez pas aux gens !

M. LEGRAND

Est-ce que vous savez, cher Monsieur, que l'enquête publique... Et moi qui étais au cabinet d'Huguette Bouchardeau quand nous avons réintégré l'environnement dans les dossiers d'enquête publique, ce qui n'était pas rien, voire même organisé l'indépendance du commissaire enquêteur, si vous vous rappelez... C'est quelque chose qui intervient très en amont... En aval... Avant les décisions. Au stade de l'enquête publique, le projet est déjà bien ficelé, non ?

Donc, premièrement, la loi, c'est la loi. Nous appliquons la loi. Mesdames et Messieurs, vous l'appliquez en même temps que nous. Je vais d'ailleurs vous remettre officiellement le dernier compte rendu d'activité de la Commission nationale du Débat public, qui est d'ailleurs accessible à tout le monde. Vous y verrez, dans les annexes, la loi, et la loi, moi, j'ai une petite tendance à l'appliquer parce que, le jour où on ne l'applique plus, ça devient un peu bordélique.

Deuxièmement, je crois qu'il n'y a pas de contradiction entre l'enquête publique et le débat public. Il se construit simplement, à ce moment-là, ici, les conditions dans lesquelles l'objet peut être étudié, c'est tout !

Troisièmement, je sais bien que certains, récemment, notamment à l'occasion du Grenelle, ont travaillé à opposer le débat public et l'enquête publique. Pourquoi ? Parce que le retour du citoyen, dans certaines conditions, c'est un petit peu gênant. Moi, je regretterais que ça se passe comme ça. En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que la Commission nationale du Débat public, qui l'a fait savoir à votre Président et dont, me semble-t-il, nous avons un ancien Président à l'intérieur, dans nos rangs, a bien fait savoir que nous n'avions pas l'intention de rentrer en concurrence avec les commissaires enquêteurs ; que comme eux, mais à titre de spécialistes, nous sommes bien conscients qu'il faut peut-être, aussi, faire évoluer l'enquête publique ; qu'il est très probable que l'on aie des moyens et des occasions de coopérer, et que c'est dans cette perspective-là que l'on travaille. Opposer une avancée de la démocratie sur l'amont des projets à une enquête publique... 17 000 enquêtes publiques, ça fait des sous, tout de même ! Et puis, tout de même, beaucoup d'enquêtes ne voient pas grand monde ! Ah là, c'est tout de même quelque chose. Moi, je vois des grands spécialistes de l'énergie ou autres qui me disent : « oui, on a fait d'énormes dossiers, mais on a vu trois personnes ». Et bien, essayons de travailler pour qu'il y ait un *continuum* d'association du citoyen à l'élaboration des décisions publiques. L'enquête publique n'est pas... Je crois bien que dans le Grenelle de l'Environnement, la loi Grenelle II, elle va être un peu améliorée... Mais l'enquête publique n'est pas l'ennemie du débat public, et le débat public n'est pas l'ennemi de l'enquête publique. La Commission nationale du Débat public, je le dis tout de go, n'a pas envie d'être le « Vatican de la concertation », ni de se transformer en bureaucratie. Nous sommes huit : nous ne tenons pas à être beaucoup plus. Ce que nous essayons de mettre en place, c'est les moyens d'une discussion entre des maîtres d'ouvrage, une discussion qui n'a pas eu lieu lors du passage du TGV, entre le maître d'ouvrage et le citoyen *lambda*, pas plus. Nous n'allons pas plus loin et, à la limite, je dirais que je considère presque cette façon de dire les choses légèrement déplacée.

Tout ce que j'ai dit sur tout ce que vous m'avez dit, c'est noté, donc ça peut nous être resservi tôt ou tard. Non ? Ce n'est pas une raison pour partir tout de suite...

M. PIERAGOSTINI

Si, parce que je travaille demain !

M. LEGRAND

Moi aussi, je travaille demain, ne vous inquiétez pas ! Au revoir, donc !

Mme CHARRAIL, habitante d'Eurre

Je m'intéresse à l'écologie et je voudrais savoir si vous avez calculé, sur la base de vos premières études, combien de kilomètres carrés vont être affectés de ces travaux, dans la Drôme en particulier, et sur l'ensemble des quatre départements, dans leur totalité ? J'aurai une deuxième question, également, aussi.

M. SEIMANDI

Oui, et bien, entre 200 et 220 kilomètres de long, fois 30 mètres de large... Qui est-ce qui nous fait le calcul de tête ? Voilà la dimension.

Mme CHARRAIL

J'aimerais bien avoir le chiffre !

M. SEIMANDI

Pour les travaux...

Mme CHARRAIL

Le chiffre global parle toujours beaucoup plus que le détail des longueurs et des largeurs.

M. SEIMANDI

Non, mais typiquement, le calcul, il est là.

Mme CHARRAIL

Les voies d'accès, etc., des engins...

M. SEIMANDI

Ca fait 60 kilomètres carrés, merci, M. Gervason ; 60 kilomètres carrés en tout, entre les deux extrémités.

Mme CHARRAIL

Ca compte !

M. SEIMANDI

Oui, 60 kilomètres carrés pour les travaux.

Une fois que les travaux sont terminés, cette bande utilisée est rendue à son usage initial. Si c'était le milieu naturel, c'est le milieu naturel, puisque vous vous intéressez à l'écologie. Si c'était de l'agriculture, c'est rendu à l'agriculture. Donc, c'est une utilisation provisoire. On ne peut pas parler de mobilisation, de monopolisation du terrain. C'est, je crois, et on doit le dire, le moyen de

transport d'énergie le plus discret et le plus sûr qui soit, que de transporter de l'énergie par canalisation. Si on voulait transporter la même quantité d'énergie sur la route, ce serait 3 000 camions par jour qu'il faudrait. Donc, ne nous privons pas de ce type de moyen de transport.

Mme CHARRAIL

Ce n'est pas le problème de l'énergie : c'est le problème de l'affectation de l'environnement, donc, il faut bien savoir s'il y a des sources d'énergie qui sont plus intéressantes que d'autres, notamment dans des régions très ensoleillées.

Deuxièmement, je voudrais savoir si vous avez eu connaissance d'études, toujours d'études, sur lesquelles, peut-être, vous vous seriez basés pour connaître, après travaux, sur un chantier de cette nature, l'impact sur l'environnement naturel. Est-ce que vous avez connaissance d'enquêtes permettant de faire remonter ces informations, et est-ce que vous pourriez me dire lesquelles, par exemple, que nous pourrions nous-mêmes aller consulter si l'envie nous en prenait ?

M. SEIMANDI

On va passer la parole à un spécialiste qui est dans notre équipe et qui réalise pour nous l'étude d'impact. Effectivement, il y a des retours là-dessus. Nous avons notamment un partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle qui, concernant la faune et la flore, montre que sur les bandes d'accès des gazoducs, qui sont, finalement, la trace de ces ouvrages-là une fois que la nature a repris ses droits, la flore, notamment, connaît un regain de vigueur particulier parce qu'il y a, justement, tri des terres et création de milieux ouverts. Mais je vais plutôt passer la parole au cabinet NATURALIA, qui est spécialiste de ces sujets.

Un intervenant du cabinet NATURALIA, en charge de l'étude d'impact environnemental

Au niveau de l'étude d'impact sur le milieu naturel, notre étude se base sur un état initial qui va concerner la faune et la flore. L'idée, c'est quand même d'arriver à avoir un inventaire le plus exhaustif possible des espèces ou des habitats remarquables qui vont être impactés. Suite à ça, on va réaliser une évaluation des impacts du projet et il y a tout un travail qui est fait un petit peu en amont de recueil de données, d'audits de spécialistes. Suite à cet état initial qui va être réalisé, qui est en cours sur les espèces, on va dire, sensibles, sur les habitats naturels qui vont être traversés, on va confronter en fait le projet à l'état initial et on va se servir un petit peu des retours d'expérience qui existent sur des projets similaires qui ont été conduits par le passé, tout en prenant en compte les spécificités locales. Suite à ça, en fait, on va s'appuyer aussi sur l'audit de spécialistes, de gens qui ont une bonne connaissance dans le domaine pour évaluer très précisément l'impact. Je ne sais pas si j'ai bien répondu.

Mme CHARRAIL

Donc, j'en conclus que vous ne vous êtes pas encore appuyé sur des études pour proposer ce projet.

L'intervenant du cabinet NATURALIA

Alors, déjà, des études sont en cours.

Mme CHARRAIL

Mais, est-ce que vous vous êtes basé sur le résultat d'enquêtes post-travaux avec des travaux équivalents ? Même si c'est un milieu spécifique, une région particulière, est-ce qu'il y a quand même des enquêtes réalisées sur ce plan à l'échelle nationale puisque les travaux ont une grande importance ? Est-ce que c'est en cours ou est-ce que c'est déjà fait ?

L'intervenant du cabinet NATURALIA

Alors, par rapport au retour d'expériences, il y a deux niveaux. Il y a un premier niveau qui est fait au niveau de l'état initial. Je suis passé dessus peut-être un peu vite tout à l'heure. On va contacter l'ensemble des associations et des naturalistes qui auront été identifiés à notre connaissance sur l'emprise de notre zone d'études. Ça a été le cas en particulier sur la Drôme, sur tout le département. Avec eux, on va travailler sur cartes de façon à s'approprier un petit peu leurs propres connaissances et à partager un diagnostic au niveau d'un territoire. Le cas échéant, l'idéal étant d'arriver à éviter au maximum les secteurs les plus sensibles. Je pense par exemple à une zone humide, à une grotte ou quelque chose comme ça. Ensuite, par rapport au retour d'expériences et par rapport à des études, il y a tout un retour d'expériences menées dans le cadre d'autres projets, notamment des suivis qui sont réalisés post-travaux dont la diffusion, je le reconnais, n'est peut-être pas forcément abordable par tout un chacun. Mais, ce sont des choses qui sont conduites, qui sont généralement imposées depuis quelques années dans le cadre des études d'impact et il y a des suivis qui sont réalisés. De temps en temps, j'allais dire, dans certains secteurs particuliers notamment sensibles, il va y avoir des suivis qui vont être réalisés, qui vont être encadrés par le Comité de Pilotage ou autre et avec une production d'un bilan à la fin.

M. GIACOBINO

Est-ce que la réponse vous satisfait ?

Mme CHARRAIL

Non, elle ne me satisfait pas. Par ailleurs, je pense que le citoyen lambda doit porter sa vigilance et son attention à toute sorte de plans. Il n'est pas nécessaire d'être un sous-intellectuel pour s'y intéresser. Je pense que nous devons tous examiner les problèmes de l'environnement, non pas comme des choses confinées dans une bulle, mais dans un cadre très général, autant dans la relation humaine, la personne qui travaille dans son champ, la personne qui vivra de ses animaux, la personne qui sera privée de sa source, etc. Nous devons être très vigilants. Ça n'empêche pas l'acceptation des projets et des besoins en énergie, mais il faut savoir de quoi nous avons besoin comme énergie, si nous faisons du commerce ou si nous avons des besoins.

M. GIACOBINO

Là, vous posez une question, en fait. Sur le dernier point, parce que vous avez posé quand même une question fondamentale, « à quoi va servir le tuyau », c'est un peu ça. Le transport de l'énergie, pourquoi ?

M. SEIMANDI

Je vous remercie de cette question parce que l'environnement est une dimension essentielle de ce type de projet. On peut finir de répondre peut-être sur les aspects relatifs au milieu naturel et puis parler d'énergie ensuite.

L'intervenant du cabinet NATURALIA

Oui, juste brièvement. Dans le cadre de notre étude, notamment, on s'appuie sur des retours d'expériences, j'en ai parlé. Vous avez un retour d'expériences, quelque chose qui n'est peut-être pas forcément publié, mais que des naturalistes locaux suivent, des scientifiques également. C'est par exemple au niveau de la réserve des Ramières qui est déjà traversée par une infrastructure qui peut être assimilée à une canalisation. Il y a des suivis qui sont faits régulièrement sur certains groupes. Je pense d'abord aux papillons, par exemple. Des groupes spécifiques ont été mis en évidence lors de l'étude d'impact.

M. SEIMANDI

Alors, pour répondre clairement à votre question, oui, le retour d'expériences est permanent. Ce que l'on a fait l'année dernière dans La Crau – La Crau, c'est entre Fos-sur-Mer et Saint-Martin-de-Crau — on a proposé une canalisation de cette dimension finalement. On a un comité de suivi, un groupe qui suit la réapparition du milieu naturel détruit pendant les travaux et à ce titre-là d'ailleurs, nous finançons une thèse en 5 ans, de l'université d'Avignon qui étudie spécifiquement la reconquête du milieu naturel sur ce type d'ouvrage. C'est typiquement le genre de données qui nourrit les études dites d'impact que nous faisons dans la suite. Autre exemple, bien que nous ayons recours à des spécialistes, nous prenons tous les avis avertis sur le sujet. Vous avez raison, tous les citoyens ont un avis et notamment, l'expertise très locale du quotidien. Je vous invite si vous le souhaitez, Madame, après le débat public, à rejoindre des ateliers que l'on a créés spécifiquement sur les sujets, des ateliers biodiversités qui rassemblent les associations spécialisées sur le domaine de la faune et de la flore, un atelier dans la partie haute de l'aire d'étude et un atelier dans la partie basse. Si vous avez des compétences sur le sujet, je n'en doute pas, et si vous êtes intéressée sur le sujet, on peut se rencontrer à la fin de la réunion et vous inviter à participer à ces ateliers qui se tiendront après le débat public.

Sur l'énergie, on reste dans le domaine de l'environnement. Vous avez raison, c'est une question essentielle. La place des énergies fossiles dans le concert énergétique, le bouquet énergétique disent certains, est interrogé. Le gaz naturel, molécule CH₄ pour ceux qui connaissent un peu ce domaine-là, il y a du carbone et donc, ça fait de l'effet de serre. Est-ce que ça vaut le coup de continuer à se servir du gaz naturel ? Alors, la réponse de notre point de vue est bien entendu oui. Mais, la

meilleure énergie, je vais vous dire, ce n'est pas le gaz naturel, c'est celle que l'on ne consomme pas. D'ailleurs, le Groupe GDF-Suez par exemple mène des recherches en permanente pour qu'à même service, on consomme de moins en moins. Si vous avez une chaudière qui fait de l'eau chaude avec du gaz chez vous, qui a été installée il y a vingt ans et que vous la remplacez, vous avez toujours la même quantité d'eau chaude à la même température, mais elle consomme 20 % de gaz naturel en moins. On ne s'en plaint pas puisque ce sont nos efforts de recherche qui conduisent à ça. Alors, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, il y a des études qui ont été faites et je vous présente sur cette diapositive puisque le sujet vient, les prévisions qui ont été faites sur la consommation de gaz naturel en Europe d'ici une quinzaine d'années. Vous voyez ici des chiffres, ce sont des milliards de mètres cubes de gaz naturel, et voilà la consommation en 2005.

En Europe, c'était 450 milliards de mètres cubes qui étaient consommés. Le Grenelle de l'Environnement a pris différentes mesures qui visent à réduire la consommation d'énergie fossile au bénéfice des consommations d'énergie et de la production d'énergie par énergie renouvelable. Vous parliez de solaire, bien entendu, l'éolien aussi. Un autre facteur qui intervient pour la consommation d'énergie, c'est le prix. Plus c'est cher, moins on en consomme et moins c'est cher, plus on en consomme. L'homme n'est pas un animal toujours vertueux. Le prix permet de réguler la consommation. Si le Grenelle de l'Environnement répond à toutes ses promesses, si l'on est très vertueux chacun dans l'économie d'énergie et le gaz naturel est très cher, on consommera d'ici quelque temps environ 25 % de gaz naturel en moins. Mais, vous voyez, on en consommera toujours 350 milliards de mètres cubes et pour répondre à ceux qui auraient besoin de ces 350 milliards de mètres cube, il va falloir aller chercher l'énergie là où elle est disponible en espérant que, pour nous, il en reste en sachant qu'il y a d'autres pays gros consommateurs qui en ont besoin. Pour répondre à votre question, Madame, le gaz naturel s'inscrit dans les efforts qui sont faits aujourd'hui pour économiser l'énergie et si la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, pour produire l'électricité aujourd'hui, on rêve tous et nous-mêmes qui relevons de l'industrie du gaz naturel, on rêve tous aussi d'énergie renouvelable : le solaire et l'éolien par exemple.

Simplement, l'énergie solaire et l'énergie éolienne ont d'énormes qualités. Elles ont juste un inconvénient qui ne les rend pas éliminatoires, c'est qu'elles sont intermittentes. Quand il n'y a pas de vent, l'éolienne tourne moins et quand il n'y a pas de soleil, l'énergie solaire produit moins. Pour donner toute la crédibilité aux énergies renouvelables, solaires et éoliennes, il faut construire des centrales thermiques, des petites centrales — je ne parle pas du nucléaire — qui vont produire de l'électricité quand il n'y aura plus de vent et que les éoliennes ne tourneront pas. Pour ça, nous pensons que le gaz naturel est la meilleure des solutions. On ne va pas construire une centrale nucléaire pour produire l'électricité quand l'éolienne ne tourne pas. Par contre, en appuyant sur un bouton, on démarre très vite une centrale de production d'électricité et on l'arrête aussi. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à la question. D'ailleurs, ce n'était pas une question, c'était un débat. Merci d'avoir posé la question, c'est intéressant, passionnant et c'est central dans mon sujet et nous pensons que le gaz naturel a encore de beaux jours devant lui, dans une sorte d'ère de transition, à l'échelle de plusieurs générations où demain, on pourrait se passer de toutes les énergies carbonées et ne vivre que d'énergies renouvelables. Nous l'espérons aussi.

M. GERVASON

Vous avez donné le chiffre de 60 kilomètres carrés tout à l'heure, il doit y avoir une erreur.

M. SEIMANDI

C'était 6 kilomètres carrés, pardon. C'est 6 kilomètres carrés et pas 60 kilomètres carrés.

M. GIACOBINO

Il y a Monsieur Bonnet qui a patienté longtemps.

M. BONNET

Vous avez dit que ce n'était pas compatible de passer le gaz dans un gazoduc. Moi, j'ai trouvé une solution. Vous démontez la vieille conduite comme elle n'est plus utilisable et vous remettez votre neuve à la place. Vous n'avez besoin d'exproprier personne ni rien, ce qui coûtera moins cher pour la société. Voici ma proposition, à vous d'élaborer cette voie. Merci.

M. GIACOBINO

Je crois que c'est une bonne question. En tout cas, je ne veux pas porter de jugement sur la question, mais par contre, je sais que GRTgaz doit avoir une réponse.

M. SEIMANDI

Excusez-moi, il y a confusion. Monsieur, la canalisation dont vous parlez et que vous me proposez de réutiliser, ce n'est pas une canalisation qui nous appartient et qui a transporté du gaz naturel. Il ne nous appartient pas de la démonter, elle ne nous appartient pas. Ce n'est pas de notre possibilité. Par contre, on a étudié en allant voir les propriétaires de cette canalisation la possibilité de la réutiliser. Ça, oui. Mais, ce n'est pas possible pour les raisons que j'évoquais précédemment.

M. GIACOBINO

Excusez-moi de vous poser la question, mais puisque vous dites que vous avez étudié la possibilité de la réutiliser, ça veut dire qu'il était envisageable de la réutiliser au moins administrativement et que le propriétaire pouvait être éventuellement d'accord pour vous en céder l'usage.

M. SEIMANDI

Nous avons fait la même réflexion de bon sens que Monsieur. Il y avait une canalisation qui traînait par là. Elle était vide. On est allé voir si on pouvait l'utiliser et les études et l'approche faite ont montré que règlementairement et techniquement et fonctionnellement, ce n'était pas possible.

M. GIACOBINO

J'ai compris qu'elle était en mauvais état et qu'on ne pouvait pas l'utiliser. Monsieur dit : « Puisqu'on ne peut pas l'utiliser pour du gaz, on ne doit pas pouvoir l'utiliser pour autre chose ». Elle ne sert plus à rien.

M. BONNET

Il faut la sortir, l'évacuer et vous en mettez une neuve à la place. C'est très simple.

M. SEIMANDI

On pourrait effectivement poser la question à son propriétaire de l'enlever. On peut présupposer la réponse.

M. GIACOBINO

Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez étudié la possibilité de la réutiliser et que, pour des raisons de corrosion, elle ne pouvait pas transporter du gaz parce qu'elle n'était pas assez propre. Pour des raisons techniques, vous ne pouvez pas la réutiliser et vous êtes allés chercher ailleurs. Monsieur dit : « Mais puisqu'on ne peut pas la réutiliser pour du gaz, on ne peut pas la réutiliser pour autre chose non plus.

Une habitante d'Eurre

S'il n'y a pas d'entente avec ceux qui ont l'autre gazoduc, ça n'est pas normal, il y a quelque chose qui ne va pas. Il vaudrait mieux vous entendre, ça serait mieux quand même. Et puis alors, évidemment, si vous parlez au ministre que cela va créer des emplois, évidemment, les mécontentements des gens, ils n'en tiendront pas compte. Mais, il vaudrait mieux qu'il mette le maître d'œuvre au chômage. Comme ça, il n'y aurait pas de dégâts.

M. GIACOBINO

Je crois que c'est toujours intéressant d'entendre tous les avis, y compris le vôtre, Madame, mais je ne suis pas sûr que la réponse ait été complètement apportée. Monsieur Bonnet, est-ce que vous estimez que la réponse est suffisante ou non ?

M. BONNET

Pour moi, il faudrait évacuer la vieille conduite et remettre la vôtre à la place au même endroit. Vous avez l'emprise, vous avez tout. C'est une économie de temps, d'énergie et financière surtout.

M. GIACOBINO

GRTgaz, j'avoue que la question mérite réponse. Vous avez étudié la possibilité.

M. CONNANGLE

Le diamètre est plus petit que celle que l'on a aujourd'hui. Entre cette canalisation qui a été posée, je crois, il y a 30 ans ou 35 ans ou même plus que ça, aujourd'hui, — d'abord, c'est une canalisation qui part de Fos et qui monte jusqu'en Alsace puisque c'est un gazoduc très long — pour parler de la zone qui nous intéresse, même sans canalisation intérieure, en ayant ce couloir, on n'est pas dans les mêmes dimensions. L'urbanisation, tout ce qui s'est construit autour, les œuvres d'art qu'il y a autour font qu'aujourd'hui, ce couloir ne peut pas être utilisé. Vous avez un tube qui fait 900 et nous, règlementaire, il nous en faut un à 1 200. Règlementairement, je ne peux pas me mettre dans ce couloir.

M. GIACOBINO

En fait, la question tout à l'heure qui a été posée tout à l'heure, c'est : est-ce que cette étude peut être éventuellement rendue publique ? Je pense que ça pourrait permettre de clarifier le débat.

M. SEIMANDI

Oui. Tout à fait. On peut rendre publiques ces éléments d'études. On peut, mais ça relève plus de la commission me semble-t-il, proposer au propriétaire de cet ouvrage de venir témoigner ici. Est-ce qu'il voudrait nous laisser toute ou partie sa place ?

Mme LEGRAND

Inaudible.

M. GIACOBINO

Deux choses. On peut en tirer déjà qu'au fond, votre ensemble d'analyses sur l'éventuelle réutilisation de ce tuyau de 90 et les conclusions que vous en avez tirées peuvent être rendues publiques. Elles seront sur votre site et sur le nôtre. Deuxième point, nous pouvons aussi solliciter l'entreprise détentrice de ce tuyau pour lui demander quelques explications. Pour amorcer la discussion sur ce site, autant que l'on voit ce qui existe. Je voudrais préciser également que la réunion qui se tient ce soir à Eurre n'est pas la seule. On a dit tout à l'heure qu'il y avait une quinzaine de réunions et que la réponse à une question de ce type peut être apportée ultérieurement venant d'une autre réunion. Le débat est plus général, il intéresse tout le tracé bien entendu. Il y a une question là et une autre question là-bas.

M. SCHWERES

Je suis journaliste, mais je pose un certain nombre de questions plutôt comme citoyen de Crest aussi. D'ailleurs, je suis Allemand de naissance. Du coup, je me réjouis de voir ce débat en France. On trouve rarement des débats comme ça aussi animés en Allemagne. C'est le côté latin, ça fait du bien. Premièrement, une remarque, par rapport à l'étude ou au descriptif de votre chantier. Je suis ingénieur d'ailleurs dans un autre domaine, mais je crois d'ailleurs qu'il y a quelque chose qui est décrit de façon très légère, c'est le poids des machines qui vont travailler sur ce chantier et il ne faut vraiment pas être agriculteur pour savoir que si le sol est tassé, pendant un certain temps, par des machines qui pèsent entre 50 et 100 tonnes et pour l'agriculture, il est foutu pour plusieurs générations. Ça, c'est une chose. C'est une remarque. Je n'ai pas trouvé dans votre descriptif, mais par rapport à l'impact sur l'environnement, je crois que c'est très important. Ça, c'était une remarque comme ça. J'ai deux petites questions. Tout d'abord, l'utilité publique. Si l'utilité publique de cet ouvrage est décrétée, quelle est la conséquence ou l'impact sur votre société, sur le financement des travaux ? Quel est l'impact ou si l'on prend la question à l'envers, quel est l'impact si vous n'avez pas cette utilité publique reconnue ? Ça, c'était une question. La deuxième question, même si vous gardez uniquement le tracé de 20 mètres de large après, est-ce que vous devenez propriétaire de ce terrain ? Est-ce que vous êtes bailleur ? Est-ce que vous avez un droit d'accès permanent ? Comment ça se passe ? J'aurai peut-être d'autres questions après.

M. GIACOBINO

On peut déjà commencer par les deux premières qui s'adressent l'une comme l'autre à GRTgaz. Il y a deux questions explicites et puis une remarque concernant le poids des machines.

M. CONNANGLE

Vous avez raison sur le poids des engins. Mais, une remarque, ces engins sont à chenilles. Ça fait une surface au sol beaucoup plus importante et l'on arrive à ce que le poids de ces engins-là, au niveau de la pression au sol, finit par être inférieur au poids d'un tracteur. D'autre part, on rajoute un premier ongle dans les endroits les plus sensibles pour justement de nouveau répartir la charge de façon à ce que la pression au sol devienne inférieure à une roue de tracteur. On ne tasse pas d'une manière supplémentaire. Juste une chose, je termine aussi pour les terrains. On n'est pas propriétaire des terrains. Je l'ai dit tout à l'heure, on ne procède pas à l'expropriation. Ça veut dire qu'il n'y a pas de changement de terrain. Dès lors, nous, nous avons justement pour pouvoir intervenir, pour avoir le droit de rentrer chez quelqu'un pour la surveillance, le principe dit de servitude. C'est ce que l'on appelle un droit de passage.

M. SEIMANDI

On n'est pas propriétaire des terrains. La seule exception, ce sont les postes de sectionnement dont on a parlé, c'est-à-dire ces petites installations de quelques centaines de mètres carrés qui sont tous les 20 kilomètres où là, on devient propriétaire. C'est un acte d'achat et de vente avec le propriétaire qui est négocié comme toute autre transaction de terrain. S'il n'y a pas d'utilité publique, je dirais que ça ne fera pas plaisir pour commencer. Alors, déjà, s'il n'y a pas d'utilité

publique, ça n'aura aucun impact sur le financement. Même s'il y a l'utilité publique, je prends la question à l'envers, le financement est 100 % privé, c'est la société GRTgaz et elle seule qui finance et qui assure le risque. Parce que, quand on investit 500 millions d'euros, quelque part, on prend un risque, même si derrière, la Commission de Régulation aura regardé que l'investissement est intéressant. S'il n'y a pas d'utilité publique, la deuxième conséquence, ce sera que l'on n'aura probablement soit pas convaincu. Soit, entre le moment où l'on aura sollicité l'autorisation ministérielle d'utilité publique et le moment où le ministre rendra son arrêté, c'est que le contexte énergétique aura changé. Par exemple, les gens qui auraient prévu de faire des terminaux méthaniers à Fos-sur-Mer ou dans l'Estuaire de la Gironde auront arrêté, que le Grenelle de l'Environnement aura manifesté de nouvelles hypothèses et là, dans ce cas-là, on rangera nos projets et on passera à autre chose. Si la déclaration d'utilité publique manifeste un intérêt général, si le niveau supérieur (l'Etat) ne reconnaît pas l'intérêt général, c'est que l'ouvrage ne sert pas et à ce moment-là, on ne le fera pas. Mais, il y aura surtout une autre conséquence, c'est que peut-être, il nous faudra reprendre certaines parties du projet, mieux argumenter, mieux les développer pour mieux convaincre.

M. SCHWERES

Soit. Vous dites, s'il n'y a pas d'intérêt public, ça ne vous fait pas plaisir, vous n'avez pas pu convaincre. Oui. Mais, il y a un intérêt public. Vous espérez avoir cet intérêt public dans votre projet, mais il y a aussi un intérêt commercial. Si je vous comprends bien, si l'intérêt public n'est pas reconnu, vous rangez votre projet. Ça veut dire, là, vous vous présentez comme bienfaiteur de l'humanité en disant : « Bien sûr, on a en arrière-plan un intérêt commercial, mais l'intérêt public, c'est le plus important pour nous. S'il n'y a pas d'intérêt public, on ne le fait pas ». J'ai du mal à le croire.

M. SEIMANDI

Bienfaiteur de l'humanité, je ne sais pas. Non, je n'ai pas vu ça sur ma lettre de mission. Ça ne me déplairait pas, remarquez. Mais on peut regarder la diapo, il y a trois les trois projets de terminaux méthaniers. Je pense que les deux choses se rejoignent si vous voulez. D'autant plus que nous faisons une activité qui n'est pas laissée aux seules lois du marché puisque c'est une activité régulée. Sur le transport du gaz naturel contrairement au commerce, nous avons le monopole. Qui dit monopole dit autorité de régulation qui va regarder que l'on fasse bien notre boulot. Avant même de solliciter l'autorisation ministérielle, la Commission de Régulation de l'Energie va dire : « Cet investissement est à faire ». Avant de déposer le dossier de demande d'autorisation ministérielle qui va donner l'utilité publique, il y aura déjà ce contrôle qui aura été fait. Mais, même plus loin, en matière de commerce, vous avez raison, on n'est pas jaloux de nos intérêts y compris économiques. On n'est pas ennemi de nos intérêts. La canalisation que l'on projette, c'est celle-là. Si on va au bout du projet après le débat public, ça voudra dire qu'au moins un de ces trois projets aura vu le jour. Pour qu'au moins, un de ces trois projets de terminal méthanier à Fos-sur-Mer ici ou de liaison entre la France et l'Espagne voie le jour, ça voudra dire qu'eux-mêmes, ils auront été reconnus d'utilité publique. Si les gouvernements français, espagnols se mettent d'accord pour faire cette liaison avec la France et l'Espagne et qu'ils la reconnaissent d'utilité publique, il serait surprenant, voire saugrenu si vous me permettez le terme, qu'ils n'aillent pas au bout du raisonnement et qu'ils ne donnent pas les moyens d'évacuer le gaz naturel qui va arriver là.

Mais, vous avez raison, l'utilité publique en même temps que le commerce, c'est aussi notre commerce un projet comme celui-là. Mais, la loi nous a conféré des obligations de service public. Même si on ne voulait pas faire de commerce, on a obligation de transporter le gaz naturel et de le livrer à tous les distributeurs qui eux-mêmes le vendent dans les conditions les plus froides de chaque hiver et ça, c'est une obligation de service public.

M. GIACOBINO

Moi, j'aurais une question à poser dans la foulée de celle que vous avez posée concernant les servitudes ou l'appropriation du sol. Moi, j'ai compris dans l'exposé initial que les tuyaux eux-mêmes, il y avait l'établissement d'une servitude, qu'il y avait quand même des postes de sectionnement tous les 15 kilomètres. Là, je suppose que les terrains vont être rachetés. J'avais noté dans le dossier qu'il y avait également un poste de compression sur la longueur. Je ne sais plus comment ça s'appelle exactement, mais un endroit où l'on pompe le gaz parce qu'ils perdent de la pression sur 200 kilomètres. Sur 100 kilomètres, en gros, on le repompe et là, vous êtes obligé aussi d'acheter un terrain. Je pense que ce serait utile d'en parler. Peut-être que vous allez nous préciser également l'endroit où ce poste de compression va se situer en gros.

M. SEIMANDI

En dehors de la canalisation, tous les autres organes qui font le réseau de transport de gaz naturel sont sur des parcelles dont nous devons propriétaires par l'achat et la transaction commerciale classique sur un terrain. Non, il n'y a pas de station de compression dans nos projets, Monsieur Giacobino. Toutefois, à mi-chemin, entre les deux extrémités, nous recherchons actuellement un terrain. C'est du côté de Pierrelatte, la Garde Adhémar dans cet environnement-là. Nous allons acheter un terrain d'une dizaine, quinzaine d'hectares qui reste à repérer d'ailleurs. Pour le cas échéant, si on en a besoin d'ici 5, 10, 20 ans, il faudra une station de compression si besoin. Mais, dans le périmètre du besoin, il n'y a pas de station de compression.

Une habitante d'Eurre

On en est au pouvoir de l'argent, c'est tout. On nous dira : « Partez », parce que vous avez le pouvoir de l'argent et le pouvoir du Ministère. Mais j'aimerais mieux qu'ils mettent au chômage tous ces gens-là.

M. GIACOBINO

Madame, de toute façon, tout ce que vous dites est enregistré. Vous pouvez être sûre qu'on ne l'oublie pas, et il est tout à fait légitime que vous indiquiez votre point de vue.

Mme BON

J'entends beaucoup parler d'études sur tout ce qui concerne la nature (sources, etc.), mais avez-vous réellement prévu un budget pour les dégâts que vous allez occasionner et qui ne sont pas

prévus ? Comme sur tous les chantiers, vous allez passer par des petits villages, étant donné que vous fuyez les zones urbaines. Vous allez donc passer sur des petites routes que vos machines vont probablement abîmer. Avez-vous prévu de rémunérer les communes sur lesquelles vous allez faire des dégâts ?

Monsieur parlait tout à l'heure de sources, des villages qui n'ont pas l'eau de la ville. Si vous occasionnez des problèmes et que vous n'arrivez pas à remettre la source chez la personne, donnerez-vous de l'argent à la commune pour apporter l'eau, ou indemniserez-vous les personnes concernées pour qu'elles puissent se servir en eau ?

M. CONNANGLE

Avant le début des travaux, il y aura ce que l'on appelle « un état des lieux » du propriétaire ou de l'exploitant agricole, de la mairie, service Etat. Dans toute parcelle de terrain concernée, un état des lieux sera fait conjointement. C'est un premier point.

Deuxièmement, nous annonçons aux mairies – aux particuliers aussi, mais surtout au niveau des mairies – les circuits que nous allons retenir. Prenons, par exemple, la commune d'Eurre : nous allons convenir avec les services municipaux des routes à utiliser et des routes à ne pas utiliser. Ces routes à ne pas utiliser, si nous les empruntons, nous sommes sujets à indemnités, à remise en état et à payer des dommages, c'est très clair. Par ailleurs, sur les routes sur lesquelles nous serons autorisés, il y aura l'état des lieux avant, et ensuite nous ferons la réfection. Nous vous devons une remise en état de ce que vous aviez avant.

Pour terminer, à propos de l'eau. Il peut arriver qu'à un moment donné le chantier soit à l'origine d'un défaut d'alimentation en eau ; nous approvisionnerons. Le but de l'opération est de faire en sorte que le chantier ne vous ait pas amené de gênes que vous n'aviez pas auparavant. Supposons une rupture de canalisation d'eau, une rupture d'approvisionnement d'eau ; nous ferons l'approvisionnement de l'eau que nous vous devons, en citerne ou par d'autres moyens, mais nous vous devons de l'eau. Pour nous l'indemnisation est presque un échec, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autre compensation qu'une indemnité. Nous vous devons une remise en état de l'environnement que vous aviez au départ. J'espère que j'ai pu répondre à votre question.

Mme BON

Oui. Vous disiez tout à l'heure à Monsieur Preton qu'il fallait avoir des preuves tangibles en cas de problème et que cela se réglerait par la suite. A qui faut-il s'adresser et comment pour que les problèmes soient réglés ?

M. CONNANGLE

Parlez-vous du passé ou d'un projet à venir ?

Mme BON

Votre projet. Imaginons que l'oléoduc est achevé et que des problèmes surviennent par la suite à cause de votre chantier, comme chez Monsieur Preton, par exemple, qui a eu plusieurs problèmes. A qui faut-il s'adresser pour se plaindre et être indemnisé ?

M. CONNANGLE

C'est une vraie question, vous avez raison. GRTgaz est une société qui existe depuis une cinquantaine d'années, une fois que les travaux sont terminés nous sommes toujours présents. Par exemple dans la Drôme, à Loriol, des gens sont là pour prendre toutes vos réclamations et savent les faire remonter au bon niveau. Soyez rassurée – si je puis dire –, après les travaux nous serons toujours là. Si vous êtes propriétaire ou exploitant du terrain, vous avez une convention qui mentionne les travaux faits, l'état des lieux initial, l'état dans lequel le terrain sera remis au final, les indemnités correspondantes et les coordonnées d'un interlocuteur. Pour répondre à votre question, GRTgaz sera toujours votre interlocuteur, nous serons toujours là.

Une habitante d'Eurre

[Inaudible, hors micro] pour le bruit, pour la poussière, pour tout et ce sera très cher, parce que la santé n'a pas de prix. Si vous avez une machine à fabriquer les sous, tant mieux ! Nous vous ferons payer cher, si nous vous acceptons. Moi, je n'accepte pas.

Un habitant de Roynac

Vous venez de parler de remise en état, c'est parfait. Nous avons subi sur la commune quatre passages d'oléoducs ou de lignes de télécommunication. Sur la commune de Roynac, nous sommes au pied d'une colline et, chaque fois, cette tranchée creusée dans la montagne fait office de drainage des eaux de la montagne qui, arrivées dans la plaine, stagnent. Cela n'est pas évident tout de suite ; il faut deux ou trois ans pour que les mouillères apparaissent. A ce moment-là, plus personne ne se sent responsable. Si cela arrive, c'est « parce que, peut-être avant y avait-il déjà la mouillère ». Or, il est reconnu que cette saignée que l'on fait dans la colline est un drainage. D'abord, on a brisé la structure des sols, de l'argile souvent, on l'a rendue perméable et donc cela poursuit son travail de drainage de l'eau, de la montagne jusqu'à la plaine. Il faut que ce soit les propriétaires des terrains ou les exploitants qui remédient à ces inconvénients. Monsieur Connangle dit : « Vingt ans après, nous sommes encore là. » ; je ne sais pas si l'on est encore là physiquement, mais, financièrement, on a disparu.

M. SEIMANDI

Je vous remercie pour votre question. Effectivement, les problèmes hydrauliques sont très importants. La semaine prochaine, à Tarascon, la réunion du débat public portera spécifiquement sur ce sujet et nous préparons des éléments argumentés pour la discussion. L'effet drain d'une canalisation, vous avez raison de le souligner, est quelque chose qui existe. Nous prenons toutes les dispositions pour l'éviter, par exemple par la pose de bouchons d'argile, et surtout par l'étude en

amont de ce qui se passe réellement dans le sous-sol pour que l'implantation tienne compte de ces écoulements et ne les perturbe pas. Après les travaux, il peut y avoir, malgré tout, des dysfonctionnements. Cela est arrivé récemment dans la Crau et, avec le maire et le représentant des agriculteurs, nous avons tenu une réunion sur la base d'une expertise agricole. Nous avons mis en place les piézomètres qui vont venir au bon endroit et, ensemble, nous avons corrigé le tir. Donc, dans vingt ans, Monsieur, j'espère que nous serons encore là, bien entendu. C'est un sujet que nous n'ignorons pas et qui donne lieu à des aménagements particuliers pour les travaux. Je ne sais pas si nous pouvons montrer les photos sur les dispositions techniques.

M. CONNANGLE

Je peux vous proposer la photo D22. Je ne sais pas si vous allez retrouver le contexte. Est-ce ce type d'ouvrage ?

Un habitant de Roynac

Sur la première photo de gauche, nous voyons très bien la saignée qui a été réalisée dans la colline. Après, on revient dans les zones de plaines. La structure du sol ayant été modifiée, elle fait le drainage, c'est-à-dire qu'elle collecte les eaux, mais cela n'est pas apparent dès les premières années. Cela vient petit à petit, avec le cheminement de l'eau à travers les matériaux qui ont été bouleversés. Lorsqu'on s'en aperçoit, il n'y a plus de responsables. Certes, il y a les responsables, mais ils n'acceptent plus la prise en charge des responsabilités. Ils disent que c'est un phénomène naturel ; il y a toujours un bon moyen pour exclure la participation.

M. CONNANGLE

Je vous montre là des travaux qui datent de quelques années et qui sont en progression avec ce qui se faisait auparavant. La canalisation qui descend a des bouchons intermédiaires, donc elle-même passe par tuyauteries, à l'extérieur de la tranchée, donc pas de drainage. Vous avez en surface ce genre de façonnage en biais pour éviter que tout le terrain soit lessivé.

Un habitant de Roynac

Oui, mais c'est pour l'eau de surface.

M. CONNANGLE

Oui, l'eau de surface. Après, le découpage en lézardes pour casser cet effet. Aujourd'hui, parce que les techniques évoluent dans les études et la prise en compte des mouillères qui effectivement posent un énorme problème, nous ferons venir chez vous une entreprise de drainage et nous ferons en sorte de vous garantir au moins sur dix ans le système de drainage tel que nous l'avons installé. Nous établissons maintenant nos contrats avec les entreprises sur une garantie décennale. Donc, nous faisons cela aujourd'hui, il n'y a pas de mouillères. Si dans moins de dix ans (parce que nous considérons qu'au-delà de dix ans d'autres choses rentrent en jeu) il y a une mouillère, nous vous

devons une réparation. C'est l'évolution des choses. Je ne peux pas vous dire que nous faisons exactement la même chose dans le passé.

Un habitant de Roynac

C'est sûr. Merci.

M. SEIMANDI

Nous pouvons rappeler les coordonnées après la réunion, si vous avez un cas précis sur les gazoducs existant dans la Drôme où ces effets se manifestent, il faut nous dire où et que nous allions voir ensemble. Merci d'avoir posé cette question, Monsieur, parce que, au fond, je vais vous livrer les secrets du débat public.

La Commission nationale du débat public a décidé de mettre au débat public, pour la première fois, un gazoduc. Elle savait, d'emblée, que c'était un défi parce que, au fond, en France, du moment que c'est enterré, il ne se passe plus rien. D'ailleurs, on peut laisser les canalisations, tout va bien. Il fallait faire naître l'objet comme un objet sur lequel nous pouvions débattre, au-delà de l'absence de conflits et sur lequel il fallait dire un certain nombre de choses.

Le deuxième enjeu était le sol. Au fond, le sol est une unité biologique, hydrologique, etc. dont pas grand monde ne se préoccupe. Notre défi est de commencer à en discuter à un moment où il y a une directive européenne qui va, tôt ou tard, s'intéresser au sol, au moment où la biodiversité s'y est intéressée et où le Grenelle s'intéressera au sol. Nous savons très bien que nous avons des questions d'érosion, des questions de maintien de la qualité agronomique et de la qualité productive de nos sols, des questions de biodiversité intrinsèques.

Voici deux des défis que nous avons ici tous ensemble :

- faire naître un gazoduc au débat public, c'est-à-dire élargir le public au-delà des propriétaires du foncier dans lequel il passera et,
- faire naître au débat public quelque chose qui n'existait pas : le sol, qui est un petit peu comme une pierre tombale dans laquelle on peut mettre quelque chose et l'oublier éventuellement *ad vitam aeternam*, comme les tuyaux qu'on laisse en place.

Donc, merci de donner un petit peu de consistance à cette question qui touche aux questions du sol. J'en ai profité pour vous dire quels étaient deux des enjeux de ce débat public, et c'est pour cette raison que la Commission nationale du débat public, compte tenu du Grenelle de l'environnement, de l'évolution générale des milieux, etc. a mis ce dossier Eridan, mais aussi un autre dans le Nord de la France, l'Arc de Diré, entre l'Oise et la Haute-Marne en débat public. Considérant que ces deux dossiers étaient tout à fait actuels, il était nécessaire que nous les offrions à un public beaucoup plus large.

Mme GOUVERNE, habitante de Crest

Peut-être pour innover dans le débat public, je souhaiterais savoir comment sont établis les états des lieux ? Cela se passe-t-il uniquement entre des représentants de votre Société et le propriétaire, seul, ou bien y a-t-il eu, dans des opérations précédentes ou actuelles, création de conseils juridiques aux propriétaires, d'un appui quelconque apporté aux propriétaires pour les aider à faire un état des lieux satisfaisant pour eux-mêmes et qui puisse parer à un certain nombre de questions, comme celles que nous venons d'entendre ?

M. CONNANGLE

Quatre personnes interviennent pour réaliser un état des lieux : un représentant de GRTgaz, un représentant de l'Entreprise qui va faire les travaux, le propriétaire et/ou (parce qu'il peut y avoir deux états des lieux différents) l'exploitant agricole. Pourquoi toutes ces personnes-là ? Parce que le propriétaire et l'exploitant agricole ne sont pas forcément la même personne. De plus, nous prenons l'engagement devant l'entreprise, parce que c'est elle qui fait les travaux et, quand les travaux sont terminés, l'entreprise doit obtenir de votre part ce que l'on appelle « un *quitus* », attestant que les travaux se sont réalisés conformément à ce que l'on attendait. Voilà, pour répondre sur le fonctionnement.

Sur l'assistance juridique, nous aurons déjà des contacts préliminaires. Nous avons des textes à proposer, un protocole est construit depuis quelques années avec les Chambres d'agriculture qui développent toute une série de précautions ou de manières de faire les états des lieux. A chaque fois la question vous est posée : vous sentez-vous de le faire ou avez-vous besoin d'un conseil ? Vous êtes la seule personne à décider si vous le faites vous-même ou si vous avez besoin d'un conseil. Nous poserons toujours cette question. Si vous avez besoin d'un conseil, nous vous aiderons en la matière pour qu'un conseil vienne vous assister dans cette opération.

M. GIACOBINO

La réponse à la question vous satisfait-elle, ou souhaitez-vous la préciser ?

Mme GOUVERNE

Techniquement oui, *a priori*. Est-ce vous qui proposez le conseil ?

M. CONNANGLE

Non. Je dis « conseil » au sens large. Il existe déjà une fédération sur la propriété privée agricole ensuite, des syndicats professionnels, par exemple dans l'agriculture, quel que soit le secteur de l'agriculture. Ainsi, il existe déjà naturellement des organismes qui apportent ce type de conseils.

Mme GOUVERNE

J'entends bien, pour les agriculteurs, j'imagine aisément.

M. CONNANGLE

En général, nous sommes à la campagne, donc avec la fédération de la propriété privée agricole. D'autres organismes existent. J'ai cité ceux-là parce que ce sont les plus typiques et les plus connus sur la place publique. Vous avez également la mairie, puisque nous sommes aussi en contact avec eux. Vous disposez naturellement, sans que nous ayons un choix quelconque à faire, voir même vous imposez une personne, vous pouvez vous entourer d'un certain nombre de conseils. Avant de faire les travaux (le jour où le tracé sera déterminé et où nous aurons donc bien les propriétés) nous organiserons une réunion, avec une invitation personnelle, pour expliquer les choses et proposer certains conseils, si vous le souhaitez.

M. GIACOBINO

C'est important, parce que j'ai tout de même entendu la réponse de GRTgaz : vous parler d'abord d'exploitants agricoles ou de propriétaires fonciers. Or, il n'y a pas forcément que les intérêts agricoles qui sont concernés par un projet de cette nature. Il est donc important d'avoir un avis – je suppose que c'était le sens de votre question – un conseil sur les sujets autres que sur les aspects purement agricoles.

Mme CHALEAT, conseillère municipale à Eurre et propriétaire terrienne à Eurre

Ce n'est pas une question, mais plutôt une remarque que je souhaite faire, concernant la confiance que l'on peut avoir dans toutes les affirmations positives que vous faites. Je suis tout de même très étonnée d'apprendre que des bornages ont été faits et que les personnes chargées de porter le projet au niveau de la vallée du Rhône ne sont pas au courant de ces bornages. Je trouve qu'il y a un hiatus entre la véracité de vos propos et la réalité sur le terrain. Je suis très étonnée que vous ne soyez pas au courant de ce bornage qui a été fait sur la commune d'Eurre, dans plusieurs parcelles.

M. CONNANGLE

Merci de revenir sur la question de la confiance, qui est une question fondamentale.

Mme CHALEAT

D'autant que nous avons été largement « échaudés » avec le TGV.

M. GIACOBINO

Nous l'avons bien compris aussi, ne vous inquiétez pas. Il y a déjà un mécanisme ici, vous l'avez constaté et je comprends que cela gêne parfois certains négociateurs : avant, on négociait à deux, « en catimini » et maintenant nous négocions toujours en présence d'un tiers. Vous avez pu parler de ces questions de bornes devant des gens qui les ont découvertes. Le fait qu'il y ait trois groupes est justement la caractéristique du débat public : quelqu'un questionne ; quelqu'un répond ; quelqu'un observe la réponse, il socialise et partage tout cela. C'est l'un des moteurs de confiance. La confiance n'est pas quelque chose qui se reconstruit facilement. En général, il est beaucoup plus compliqué de la reconstruire que de la détruire.

De la salle

S'il vous plaît, pourriez-vous laisser ces messieurs répondre.

M. GIACOBINO

Je pense que ce sont aussi des questions qui intéressent la Commission particulière du débat public et le fait que nous ayons mis en place ce genre de dispositif est assez fondamental. La question de la confiance, ce sont les engagements que ces messieurs prendront, sur lesquels vous pourrez revenir et sur lesquels nous veillerons. La question du débat public est une question que nous réservons. Je vous passe la parole.

M. SCHWERES

Vous avez raison, Madame. S'il s'avérait que ces bornages relèvent du projet, notre confiance « en prendrait un coup » vis-à-vis de vous et je répète ce que j'ai dit : *a priori*, ce bornage ne relève pas de notre projet, ni de notre Entreprise. Nous allons donc vérifier, puisque quelqu'un le signale. S'il s'avère que ces bornages, comme je le pense aujourd'hui – mais peut-être avez-vous raison de dire que nous sommes trop affirmatifs donc je vais le mettre sous la forme interrogative – ne sont pas de chez nous, nous en ferons part à la Commission, nous le publierons. S'il est de chez nous, il faudra faire un sérieux « coup de balai » dans la maison pour que l'on ne sache pas cela ici ce soir, et nous sommes tous concernés, tous les deux et d'autres.

Plus généralement, la question de la confiance est une bonne question. C'est une vraie question, d'autant plus que nous sommes ici dans une terre qui a connu de nombreuses infrastructures et de nombreux passages depuis pas mal de temps. Finalement, pour que la confiance soit ainsi écornée, nos confrères et nous, nous n'avons pas dû faire un aussi bon travail que cela dans le passé. Vous n'êtes pas la première à nous le dire. Si je peux exprimer un souhait pour ce débat public, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce serait que dans plusieurs mois vous (le public, les publics) nous aidiez à répondre à cette question en nous disant : « Pour que la confiance soit là, voilà ce que nous vous suggérons, voilà ce dont nous aurions besoin. » Il est vrai que nous sommes un peu affirmatifs : après le débat, nous allons faire un cahier des engagements, nous allons écrire ce que nous avons compris, faire des états des lieux, poursuivre la concertation. Mais, finalement, je vous renvoie un peu la question : que faudrait-il que nous fassions pour que la confiance soit là.

M. MAILLET

Peut-être faudrait-il commencer par le commencement, être correct et avertir les propriétaires de ce qui se passe sur leurs terres.

M. SEIMANDI

Normalement nous le faisons.

M. GIACOBINO

Si vous constatez que cela aurait dû être fait, vous le rendrez public sur votre site, mais nous le rendrons public également sur notre site, s'il s'agit effectivement d'un bornage réalisé par GRTgaz.

M. MAILLET

Ce sont des bornes en plastique, marquées « géomètre expert ».

M. GIACOBINO

Je n'en sais rien, et Monsieur Seimandi de GRTgaz ne le sait pas non plus. Il y a peut-être une erreur quelque part, mais ce sera mis au point et publié. Rassurez-vous, nous saurons très vite de quoi il s'agit.

M. SCHWERES

Je voudrais tout d'abord répondre à la question : que faire pour avoir la confiance des citoyens qui sont concernés ? » Je pense qu'il y a plusieurs éléments de réponse. Tout d'abord, il faut agir dans une transparence totale. Ensuite, moins communiquer et plus informer. Surtout, lorsqu'un problème survient pendant les travaux, il ne faut pas forcément attendre que les journalistes trouvent. Je crois qu'il est toujours beaucoup mieux d'informer et de chercher les solutions avec les citoyens responsables. Pour une entreprise comme Suez, que je connais un peu, ce n'est certainement pas dans les habitudes quotidiennes. Un peu comme EDF, nous communiquons bien, mais nous informons mal.

L'autre question que je voudrais poser est vraiment toute simple. Vous avez dit que vous ne devenez pas propriétaires des terres que vous utilisez et vous avez bien compris, probablement aussi dans d'autres réunions, qu'il y a un certain nombre de propriétaires de terrains qui ne sont pas forcément prêts à vous laisser passer et je suppose que vous n'allez pas non plus construire un ouvrage en virages tous les cinquante ou cent mètres. Que faites-vous quand le propriétaire A et le propriétaire C vous donnent un accès et le propriétaire B, qui a sa parcelle entre les deux, vous dit « non » ?

M. GIACOBINO

Nous avons bien noté la question. Vous avez fait deux observations concernant la transparence du débat et la différence entre une communication et l'information. Je crois que notre rôle est en effet de veiller à la transparence du débat, notamment tout ce qui peut être dit et bien se rapporter au fil du débat. Le deuxième point concernant la différence entre information et communication correspond bien à ce que nous avons dit au départ et ce que nous venons de dire sur les bornes. S'il y a eu défaut d'information, il faudra tout de suite le corriger et ne pas attendre que ce soit mis sur la place publique par des rumeurs.

M. SEIMANDI

Tout d'abord, merci Monsieur pour ces conseils : transparence, moins communiquer et plus informer, et dire les choses avant que les journalistes ne s'en emparent. Je ne répondrai pas pour GDF Suez, nous sommes GRTgaz et, bien que filiale, nous revendiquons notre indépendance puisque le législateur le veut et nous en retirons une certaine fierté.

A propos de la transparence, nous nous réjouissons de ce débat public qui fait que tous les mots que nous prononçons ce soir seront inscrits dans le marbre. En même temps, vous pouvez consulter notre site Internet et vous constaterez que depuis un an et demi que nous avons engagé ce projet – et je dirais presque que le contraire reste à prouver – tout est transparent et accessible. Après, il y a forcément des limites et nous avons encore à grandir.

Sur « communiquer moins et plus informer », je ne dévoilerai pas de secrets si je vous dis que la Commission nous le rappelle tous les deux jours. Nous devons probablement encore grandir sur ce sujet, mais vous comprenez que nous sommes aussi contents de ce que nous faisons et fiers de notre métier. Par exemple, quand nous disons (sur un panneau d'exposition qui est à l'entrée) que les impacts sont minimisés : oui, transporter l'énergie par canalisation, ce sont des impacts minimisés. En même temps, dans les transparents et les visuels, nous savons parler de l'impact sur l'agriculture, l'impact sur la faune, l'impact sur la flore, etc. Moins communiquer et plus informer, nous sommes en débat public et nous essayons d'informer, mais en même temps nous « défendons notre *beefsteak* » et cela s'appelle peut-être de la communication. J'ai la faiblesse de penser que la communication est ce qui relie les hommes et les femmes. Nous voyons cinquante personnes dans la salle, c'est bien, mais il y a effectivement un aspect promotion de notre projet.

Concernant le dernier point « dire les choses avant que les journalistes ne s'en emparent », je ne sais pas s'il y a des journalistes dans la salle, mais il est vrai qu'ils sont souvent très rapides. Nous sommes des professionnels et lorsqu'un incident se produit, nous essayons de comprendre ce qui se passe. Une fois que nous l'avons compris, nous en parlons. Reconnaissons que depuis dix ou vingt ans, les choses ont bien changé dans ce domaine, dans le bon sens.

M. GIACOBINO

Si je peux intervenir à ce stade, avant la réponse à la question, je dirais que le rôle principal de la Commission du débat public est justement d'assurer une bonne gouvernance, une bonne information d'ensemble sur le projet et veiller à ce que les documents cités soient rendus publics et

ne restent pas dans l'ombre, peu ou prou, et que l'on puisse s'y référer. Notre rôle est vraiment de faire en sorte que l'ensemble du public puisse avoir confiance dans ce débat et ne pas s'imaginer, une fois de plus, que nous sommes là pour enrober un projet.

M. CONNANGLE

Vous l'avez dit en préambule, nous ne sommes absolument pas sur des mesures d'expropriation. Cela signifie que, si nous n'exproprions pas, c'est la négociation. Nous faisons des conventions dites « amiables ». Sachez qu'il y a des propriétaires naturels, desquels je ne peux jamais avoir d'accord. Ce sont des parcelles pour lesquelles le propriétaire est introuvable et des parcelles dites « en indivision », où le système est beaucoup plus compliqué pour obtenir la situation. Le législateur a donc mis en place un dispositif dit de « servitude légale ». Je tiens à préciser que nous parlons de toutes les parcelles cadastrées. Dès lors que l'emprise de cette bande touche ne serait-ce qu'un petit morceau d'une parcelle, il faut qu'il y ait cette servitude sur ce petit morceau. Il faut donc identifier toutes les parcelles dans lesquelles nous aurons des propriétaires inconnus (impossibilité de les trouver) et des indivisions. Certaines administrations typiques, comme l'armée, ont une procédure très longue et incompatible avec les délais de travaux. Un ouvrage déclaré d'utilité publique vous donne droit à l'appréciation du préfet. La seule condition est d'abord d'être d'utilité publique et, sous la pression du préfet, d'exercer ce que l'on appelle « la servitude légale ». Nous rentrons là dans un autre dispositif, avec enquêtes parcellaires et, dans ce cas, la loi finit par nous autoriser à passer sur ces parcelles. Je vous rappelle le principe : Monsieur le Préfet va estimer si la campagne de convention amiable a obtenu un taux satisfaisant. En clair, il n'y aura pas 99 % des gens en servitude légale. Généralement, en véritables servitudes, nous plafonnons entre 0 et 5 % grand maximum.

Un habitant de Roynac

La servitude légale est une voie détournée d'expropriation.

M. CONNANGLE

Vous êtes propriétaire du terrain.

Un habitant de Roynac

La servitude est obligatoire.

M. CONNANGLE

Dans le cas de plantations, toute plantation reprend. Sur un champ la culture est reprise, donc le terrain n'est en aucune manière condamné pour l'usage que vous voulez en faire. Le terrain n'est pas gelé.

Un habitant de Roynac

Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Si vous parcourez les campagnes, vous voyez qu'à la place de l'ouvrage existant, lorsque cela traverse un bois, le bois est systématiquement broyé tous les deux ans. Or, le propriétaire continue à payer l'impôt foncier, mais ne dispose pas du bois. Je sais bien que le bois n'a pas une valeur considérable, cependant c'est tout de même une valeur dont le propriétaire est dépossédé.

M. CONNANGLE

Les deux contraintes sont l'habitat et les hautes futaies, donc vous avez raison sur le bois. Dans la mesure du possible, nous essayons d'éviter les bois. Vous avez raison, des cas existent.

M. GIACOBINO

Nous avons abordé là un sujet de fond qui n'était pas détaillé dans le dossier d'information. Je pense qu'il est indispensable que GRTgaz rédige une note expliquant précisément ce qui vient d'être dit, à savoir la façon dont les servitudes légales peuvent être établies et ce qui se passe ensuite, en termes d'impôt foncier et autres. Vous avez indiqué à juste titre que, puisqu'il y a une servitude, le propriétaire reste propriétaire, mais n'a plus le droit d'utiliser son terrain.

M. CONNANGLE

Pour certains usages.

M. GIACOBINO

Je demande à GRTgaz de faire une information complémentaire.

De la salle

Je reviens sur la partie confiance. Nous avons connu le problème avec la SNCF pour le TGV. Des cabinets d'expertise sont venus vérifier l'état des lieux après travaux et la SNCF s'est retournée en disant : « Ce n'est plus nous, c'est la société sous-traitante ». Cela a coûté énormément d'argent à certaines personnes, sans que le problème soit résolu. Le cabinet d'expertise est passé, mais ce n'est pas pour autant qu'il y a eu un résultat à la hauteur des dégâts. De fait, la partie confiance est un peu limitée.

M. GIACOBINO

Je crois que vous êtes là sur le débat de fond : comment établir la confiance, d'autant qu'elle se perd plus facilement qu'elle ne se crée ? Il est donc fondamental, effectivement, qu'il n'y ait pas de processus par lequel GRTgaz dit « ce n'est pas moi, c'est l'autre », et ainsi de suite, et la personne

concernée finit par ne plus trouver le véritable interlocuteur. Il est important que, dès maintenant, vous définissiez votre manière de procéder.

Un intervenant

Le débat public est aussi l'occasion de discuter de l'après-débat, notamment des conditions dans lesquelles les choses peuvent se faire ou ne se feront pas. Pendant le débat public, il faut faire les propositions pour que ces messieurs les enregistrent, les réorganisent. Je rêverais qu'un jour les conditions d'une mise en œuvre d'un tel projet, si tant est qu'elles aient à être mises en œuvre, soient déjà prédiscutées avec les gens qui vont le voir passer. Comment, pour régler toutes ces questions, ne pas se faire envoyer un bureau d'étude « pipo » – je sais qu'on en trouve – etc. ? Donc, discuter dès maintenant des conditions dans lesquelles la confiance peut être obtenue. Dès lors, cela rentre dans les conditions du débat public : ces messieurs de GRTgaz se prononcent et cela devient une forme de contrat collectif. C'est ce que l'on entend par « gouvernance de l'après-débat », c'est ce que va nous imposer de faire de plus en plus le Grenelle de l'environnement, à savoir que dans tout débat public il devra être discuté de la façon dont les choses se passent, jusqu'à l'enquête publique, et même après.

Un intervenant

C'est une vraie question et nous partageons le vœu que le débat public puisse arriver à cela. Nous avons bien noté la nécessité d'expliquer comment nous allons faire. Cependant, pardonnez-moi, Monsieur le Président, mais nous ne nous reconnaissons pas dans nos critères de choix du bureau d'étude qualifié de « bureaux d'étude pipo ». Quelques-uns sont présents dans la salle, ils sont choisis pour leurs compétences. Je voulais juste relever cet aspect dans lequel nous ne nous reconnaissons pas, je tenais à le préciser.

Un intervenant

Vous parlez de TGV ; là, je vous parle d'une tranchée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'ouvrage aérien, pas de redéblaiement du sol, etc. Je ne me situe pas dans le même gabarit de travaux.

De la salle

Je voudrais poser une question, qui est un peu hors contexte, mais qui, à mon avis, a son importance. Vous le savez, « les écrits restent, les paroles s'envolent », que comptez-vous faire de l'enregistrement que vous avez réalisé aujourd'hui ? La mairie d'Eurre aura-t-elle une copie de cet enregistrement.

M. GIACOBINO

Non seulement c'est enregistré, mais c'est retranscrit, c'est-à-dire que dans les quelques jours à venir quelqu'un va noter tout ce que tout le monde a dit. Ce document rédigé, d'une cinquantaine

de pages, sera bien entendu sur notre site internet (c'est le moyen le plus rapide). La commune, si elle le souhaite, peut en être destinataire et nous notons que vous l'avez demandé.

Un intervenant

Les verbatims des réunions précédentes sont tous disponibles sur le site. Je suppose que quelques-uns sont à votre disposition sur les tables.

Une habitante d'Eurre

Il est à noter que nous sommes en liberté d'expression, que l'on ne va pas nous arrêter pour opinions différentes et qu'il n'y a pas d'animosité envers qui que ce soit. J'espère qu'on ne va pas nous arrêter pour nous mettre dans des « camps ».

Un intervenant

Non, Madame, je ne pense pas que ce soit le but de l'opération.

Un habitant de Roynac

Une simple question sur l'organisation de la réunion. Les représentants de la Chambre d'agriculture étaient-ils invités ?

M. GIACOBINO

Oui, les invitations ont été très largement faites à toutes les autorités représentatives dans le fuseau concerné et dans les départements, puisque la Chambre d'agriculture est départementale.

Un habitant de Roynac

Si je ne m'abuse, ils brillent par leur absence.

M. GIACOBINO

Je n'ai pas fait d'inventaire.

Un habitant de Roynac

Nous ne les avons pas entendus intervenir.

De la salle

Il y a un problème de courrier aussi.

Un habitant de Roynac

Ce n'est pas une question, c'est une boutade. Dans 500 ou 1 000 ans, nous ne serons plus là, mais nos enfants, nos descendants vont trouver dans notre sol des tuyaux, des installations comme la fibre optique qui ne sert à rien. Ils vont se poser des questions, comme les archéologues d'aujourd'hui qui se demandent, lorsqu'ils trouvent des thermes et ne voient pas l'arrivée de l'eau, mais l'évacuation, comment pouvait-on se baigner ? Je pense qu'ils se poseront les mêmes questions : à quoi cela a-t-il servi ?

M. GIACOBINO

Je crois que nous faisons de l'archéologie-fiction. Nous allons peut-être nous imaginer qu'à l'époque les gens marchaient à quatre pattes dans le tuyau pour passer d'un point à un autre, on ne sait jamais, on peut marcher à quatre pattes dans 1,20 mètre.

M. FAYOLLET, responsable des réseaux de transport de gaz haute pression

Je suis responsable des réseaux de transport de gaz haute pression sur le département de la Drôme, de l'Ardèche, une partie du Vaucluse et une partie de l'Isère, depuis vingt ans. Je suis présent aujourd'hui pour écouter la présentation du projet, au même titre que vous. Vous parlez des canalisations abandonnées dans 500 ans. Pour répondre à votre question sur les canalisations abandonnées dans 500 ans, nous avons obligation d'exploiter les canalisations abandonnées au même titre qu'une canalisation en service. Donc, même dans 20 ou 30 ans, une canalisation qui a été abandonnée, nous devons la gérer de la même façon qu'une canalisation en service. Quel que soit le nombre d'années dans le futur, tant qu'elle est dans le sol nous devons la gérer. Nous la gérons comme une canalisation en service : nous la suivons ; s'il y a des travaux à proximité, nous sommes concernés, afin que cet ouvrage resté dans le sol ne crée aucun problème.

Vous avez parlé de Roynac, Monsieur Seimandi vous a proposé que l'on se rencontre. Si vous avez un problème sur le gazoduc existant sur Roynac, même 27 ans après sa pose, je n'en ai pas connaissance aujourd'hui, mais vous pouvez me contacter dès demain si vous le souhaitez. Nous pouvons nous rendre sur place et voir quel problème a impacté notre ouvrage. Je suis satisfait ce soir, Marcel Canestrari, le maire de Grâne, est présent et pourra peut-être le confirmer, Eurre n'est pas concerné pas concerné par un ouvrage en service aujourd'hui, il n'y a pas de canalisations de transport de gaz sur Eurre, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas eu l'occasion de nous rencontrer les uns et les autres. Chaque fois que nous intervenons sur une canalisation, que ce soit pour faire du bornage ou de l'entretien des pistes, nous envoyons systématiquement à la mairie concernée une plaquette. Marcel peut peut-être le confirmer, il a dû la recevoir la semaine dernière. Nous envoyons à toutes une plaquette pour l'affichage. Si nos plans parcellaires sont à refaire et que nos géomètres passent, il y a un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétration. Rien ne se fait sans informer. Si nous intervenons directement sur une parcelle pour faire une intervention sur

ouvrage, il y a automatiquement un état des lieux et un contact avec le propriétaire. En termes de confiance, je ne veux pas vous dire que je suis le plus garant de la confiance, mais mes collègues qui me donneront les clés de l'ouvrage à la fin de sa construction, je vais, comme vous, veiller à ce que cela soit parfait parce que, dans les 20 à 30 ans à venir, c'est à moi que vous viendrez exprimer vos mécontentements. Je fais partie, comme vous, de ceux qui exigent beaucoup avant la restitution de l'ouvrage et à l'emprunte des clés pour le fonctionnement.

M. COINTEPAS, représentant de M. Albiges, DDAF Valence, chargé par le préfet de coordonner l'action des administrations dans le cadre du débat public.

Une question simple : avez-vous obligation, en fin d'exploitation, de remise en état du site, comme cela peut être le cas pour une installation classée ?

M. SEIMANDI

Qu'appellez-vous « remise en état du site » ?

M. COINTEPAS

La remise en état initial du site.

M. SEIMANDI

Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question, pardonnez-moi. Nous n'allons pas sortir la canalisation du sol. Comme nous l'avons dit précédemment, après les travaux le site retrouve son état initial. S'il y avait de la végétation, il y a de la végétation. S'il y avait des pratiques agricoles, il y a des pratiques agricoles. Je ne suis pas sûr de ma réponse parce que je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. En tout cas, nous n'allons pas lever la canalisation, si c'est le sens de votre question.

M. COINTEPAS

A ce moment-là, dans un secteur boisé, nous pourrions laisser la végétation reprendre place.

M. SEIMANDI

Merci de cette précision. Vous avez raison, dans un secteur boisé les plantations d'arbres à hautes tiges ne peuvent pas reprendre, tout simplement parce que le système racinaire pourrait endommager la canalisation. Dans un secteur boisé, s'il y avait des arbres de hautes tiges, ils ne retrouvent par leur place initiale, vous avez raison. En revanche, des aménagements paysagers, dont nous pouvons montrer certaines photos, sont proposés et réalisés, par exemple avec l'ONF (Office Nationale des Forêts). Nous avons une convention annuelle qui porte sur les aménagements

paysagers des passages dans des forêts. Vous avez raison, la forêt ne se retrouve pas dans son état initial.

M. COINTEPAS

Je comprends bien qu'en fin d'exploitation, lorsque la canalisation ne sera plus exploitée, dans un secteur boisé la végétation pourra repartir.

M. SEIMANDI

Les forêts ou nous aurions empêché réglementairement – nous n'inventons rien – la reprise de la forêt initiale avec des arbres de hautes tiges, s'il n'y a plus de gaz dans le tuyau, il faudra effectivement se reposer la question. Dans ce cas, nous pouvons très bien imaginer que des dérogations soient discutées localement. Je n'ai pas d'exemples à vous communiquer, mais nous pouvons imaginer que s'il n'y a plus ce qui fait que nous avons eu interdiction de planter, nous devrions pouvoir retrouver la forêt dans son état initial.

M. FAYOLLET

Il y a effectivement des ouvrages en service qui ne sont plus en exploitation, mais les premiers ouvrages de transport de gaz datent de 1954 et ils sont toujours en service. Les ouvrages déposés sont le cas, par exemple, des déviations de gazoducs qui réalisées dans le cadre du TGV ou des autoroutes. Si la canalisation est déviée sur de très longues distances, la partie abandonnée est déposée, dans la mesure du possible et sur la totalité de sa longueur. Nous essayons de le faire au maximum pour les raisons que j'expliquais tout à l'heure : si nous la laissons dans le sol, nous devons l'exploiter comme une canalisation en service. Pour le TGV, par exemple, sur Montpellier des parties de bois ont été restituées aux propriétaires, la canalisation a été enlevée sans problème.

Une habitante d'Eurre

Sur ce projet, s'il est réalisé, quelle est la durée de l'engagement d'exploitation ? La durée est-elle déjà fixée ? Allez-vous installer ce tuyau dans la terre pour 20 ans, 30 ans ou 50 ans ?

M. CONNANGLE

Nous avons fourni tout à l'heure une partie de la réponse. L'ordre de grandeur est 50 ans, mais nous avons aujourd'hui certaines canalisations dépassent cette durée et sont toujours en parfait état pour remplir leur service. Une canalisation, tant qu'elle est dans le sol, qu'elle serve ou qu'elle ne serve pas, nous devons la gérer. Lorsqu'elle est devenue inutile, soit nous l'enlevons soit nous la gérons. A ce jour, nous ne sommes pas arrivés à une durée où nous avons considéré qu'un ouvrage avait dépassé son temps. L'exemple typique du tuyau que vous avez cité tout à l'heure et dont nous avons regardé si nous pouvions utiliser le même couloir, ce tube est aujourd'hui dans un état tel qu'il ne peut pas servir à des conditions supérieures à celles prévues, parce que l'ouvrage est supérieur en pression et en diamètre. Pour répondre à la question, la durée est de 50 ans. Avec les

mesures de précaution et les progrès que l'on fait en matière de protection cathodique, donc d'anticorrosion, nous dépassons largement cette durée et les ouvrages répondent toujours aux critères de sécurité imposés par la loi. Il y a un peu d'éternel dedans.

M. SCHWERES

Comme d'habitude, une remarque et une question. Pour Monsieur, au deuxième rang, une remarque sur les fibres optiques. Peut-être est-ce un problème générationnel, mais je suis tout à fait content que nous ayons des fibres optiques et je m'en sers bien dans mon travail. Nous sommes une agence de presse et la fibre optique nous est utile.

La question touche un point qui n'a pas encore été abordé ce soir, mais peut-être pourrez-vous apporter une réponse courte. Quels sont les risques industriels, mais aussi les autres risques qui peuvent exister sur un gazoduc ? Bien sûr, la notion de risque est très large. Là, je ne parle pas des risques environnementaux ; je parle des risques industriels, mais aussi – puisque nous sommes parfois tous dans cette démarche – des risques d'attaques.

M. SEIMANDI

Je vais essayer de vous informer, non pas de communiquer, et vous m'arrêterez si je franchi la limite. Dans la canalisation, le gaz naturel est confiné dans le tuyau. Je vais donner une réponse un peu générique au mot « risque », parce que ce serait l'objet d'une réunion en soi. D'ailleurs, si vous êtes intéressés par le sujet, je vous invite à venir à Pierrelatte le 10 septembre pour détailler tout cela. Le principal risque serait que le confinement du gaz naturel qui est dans le tuyau soit perdu. Pour cela, il faudrait que le tuyau soit percé. Il y a plusieurs possibilités pour que ce tuyau soit percé : la corrosion (nous avons plusieurs dispositifs anticorrosion pourront être détaillés si vous le souhaitez) et surtout, veiller à ce qu'il n'y ait aucun contact externe, par exemple par des engins de terrassement à proximité. Le principal risque est qu'un engin de terrassement abime la canalisation, qu'il y ait perte de confinement et que le gaz naturel s'échappe. Face à ce risque, notre métier est de faire en sorte que cela n'arrive jamais. Il y a donc tout un système réglementaire : chaque entreprise de terrassement qui creuse le sous-sol en France doit faire une déclaration. Nous répondons si nous sommes concernés par un ouvrage à proximité ou si nous ne le sommes pas. Si nous sommes concernés, nous nous rendons sur place. Si les travaux sont confirmés, nous balisons, etc. Nous pouvons détailler tout ce dispositif, si vous le souhaitez.

Le principal risque serait donc que le gaz naturel s'échappe de la canalisation. Est-ce que je vous ai informé ?

M. SCHWERES

Oui et non. Le problème principal est certainement celui que vous décrivez, mais si votre tuyau est percé, quelle est la réponse technique et dans quel délai fermez-vous les vannes ?

M. SEIMANDI

Je vais passer la parole à Monsieur FAYOLLET, qui vit le réseau au quotidien et doit animer des équipes qui interviennent dans ce cas. Concrètement, Jacques, que faisons-nous lorsqu'il y a une fuite de gaz ?

M. FAYOLLET

Nous faisons très vite. Dès l'alerte, des périmètres de sécurité sont mis en place pour la protection des personnes et des biens, puis de l'environnement. Nous gérons l'incident en établissant le diagnostic de ce qui s'est passé. Effectivement, une fois que nous avons maîtrisé la sécurité aux alentours, nous pouvons contenir une fuite de gaz pendant plusieurs heures, peut-être un jour ou deux, le temps d'établir la stratégie de réparation.

M. SCHWERES

J'ai bien entendu. Là, c'est vraiment une discussion, communication et information ; peu importe, nous n'allons pas entrer dans ces détails. Vous gérez la situation. Par exemple, vous lisez dans le journal que l'explosion d'une bombonne de gaz peut détruire tout un bâtiment. Votre ouvrage n'est pas une bombonne de gaz, il y a tout de même une quantité légèrement supérieure à notre petite bouteille Butagaz. Nous connaissons les temps de réaction sur un réseau électrique s'il y a une chute de tension parce qu'un engin de terrassement a arraché les câbles, dans ce cas le réseau est coupé dans un laps de temps de l'ordre de la microseconde. Il y a, je suppose, des dispositifs techniques dans votre ouvrage qui, dès que vous avez une baisse significative de pression, permettent de couper les vannes. Sans parler de gaz à effet de serre, il s'agit tout de même d'un produit inflammable. Quelle est la réponse technique que vous apportez à une question de sécurité ?

M. FAYOLLET

La réponse sur la sécurité, c'est déjà d'avoir l'information. Quand nous avons des pressions aussi élevées dans une canalisation, s'il y a une fuite à l'extérieur cela s'entend. La première information sera donnée par des riverains.

M. SCHWERES

Vous n'allez pas me dire que c'est l'appel d'un riverain qui va vous informer si vous avez une chute significative de pression.

M. FAYOLLET

Une chute significative de pression, compte tenu du volume présent dans la canalisation, bien sûr qu'il y a un centre de surveillance régional qui surveille la totalité des canalisations des 32 000 kilomètres. Un de ces centres est à Lyon. Des enregistrements de pression sont sur les

postes de sectionnement et de sécurité le long de la canalisation. Bien sûr, nous allons détecter une anomalie de pression, mais je peux vous garantir que le premier élément est celui qui a effectivement eu un contact avec l'ouvrage, qui a provoqué la fuite et qui va donner l'alerte.

M. SCHWERES

S'il le peut encore.

M. FAYOLLET

Certes, mais le réseau est surveillé en permanence, 24 heures sur 24. Nos équipes sont d'astreinte et nous avons les moyens d'intervenir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous parlions tout à l'heure de l'implantation de nos équipes. Nous faisons une équipe dans le Nord Drôme, une équipe à Loriol, une équipe à Orange, cela correspond à des périmètres d'intervention qui, en cas d'anomalie sur un réseau de transport, permettent d'intervenir dans des délais raisonnables.

M. SCHWERES

Je voudrais tout de même savoir dans quel délai-temps vous êtes techniquement capables de fermer une section de votre tuyau, parce que c'est votre marchandise qui s'échappe ? Etes-vous obligés de déplacer un agent qui tourne un robinet ?

M. FAYOLLET

Non, nous ne pouvons pas aller fermer un robinet sur un réseau de transport de gaz. Nous ne sommes pas dans un milieu confiné comme une bouteille de gaz dans un appartement ; nous sommes à l'atmosphère. Parlons du produit gaz naturel, le CH₄. Il est deux fois plus léger que l'air, donc il se dilue très rapidement dans l'atmosphère et il ne se crée pas de nuage dérivant. On peut donc laisser s'échapper du gaz et aller d'abord aller constater ce qui se passe. Il ne faut pas créer un suraccident en fermant du gaz. Pour une ville entière, fermer du gaz naturel signifie passer fermer tous les compteurs chez tous les particuliers et ne rouvrir le gaz que lorsque nous avons vu tous les particuliers. Nous ne pouvons pas remettre en service du gaz comme de l'électricité et ré-enclencher. Pour le gaz, cela ne se passe pas de cette façon. Nous allons d'abord aller voir l'origine de la fuite, la confirmer et mettre en place un périmètre de sécurité. Mais, en attendant de mettre en place une stratégie de réparation sur l'ouvrage, nous pouvons conserver une fuite, y compris une fuite enflammée. Nous pouvons la conserver sur un réseau pendant 24 ou 48 heures s'il le faut, le temps que nos opérateurs, nos techniciens en soudures et interventions préparent la réparation.

M. GIACOBINO

Je crois qu'il y a là un sujet très important, mais il est un peu tard pour l'aborder maintenant. La réunion du 10 septembre se tient à Pierrelatte et aura en particulier à répondre plus précisément encore à toutes ces questions de sécurité et de risques. Il est inutile de faire un dessin, Pierrelatte

représente aussi d'autres risques cumulés et qui peuvent également se poser. Il est donc important que GRTgaz puisse y répondre.

Il est 22 heures et, s'il n'y a pas d'autres questions, je ne voudrais pas prolonger le débat inutilement, bien que nous ayons dit en introduction que nous pouvions le conduire jusqu'à demain matin. Il y a d'autres moyens de poser des questions : vous pouvez écrire à la Commission ou par Internet. Nous veillons à la Commission à ce que la réponse, qui s'adresse généralement à GRTgaz mais peut également s'adresser à nous, soit donnée et publiée. Ainsi, tout le monde peut prendre connaissance non seulement de toutes les questions, mais de toutes les réponses.

Je voulais simplement vous remercier d'avoir été nombreux ce soir et d'avoir posé beaucoup de questions. L'ensemble de ce qui a été enregistré sera bien sûr disponible sur notre site, la vidéo et notamment les documents écrits. Nous avons bien noté que la commune d'Eurre souhaite avoir le document rédigé. Nous adresserons, sous une forme écrite, l'intégralité du débat qui s'est tenu ce soir à la commune d'Eurre, et à d'autres s'ils le souhaitent.

Le débat en lui-même, vous l'avez compris, ne se ferme pas ce soir. Pour la commune d'Eurre, des questions peuvent être posées dans d'autres lieux et à d'autres occasions. Une quinzaine de réunions comme celle-ci sont égrenées le long du tracé, mais ne portent pas uniquement sur le secteur concerné.

La prochaine réunion a lieu le 23 juillet à Tarascon. Comme il s'agit d'une ville située sur le Rhône, nous avons centré davantage le débat sur les questions de risques d'inondation, mais bien entendu toute autre question est légitime.

Durant le mois d'août, pour des raisons évidentes, nous ferons une petite pause. En revanche, il n'y aura pas de pause pour le secrétariat, situé à Avignon, qui assurera une continuité d'information.

Le 10 septembre, nous avons une réunion à Pierrelatte. Le 17 septembre, à Saint-Martin-de-Crau. Nous aurons, en gros, une réunion par semaine jusqu'à fin octobre.

Merci beaucoup d'avoir participé à cette réunion et bonne soirée à chacun d'entre vous.

Index

Nous vous informons ne pas avoir été en mesure de vérifier l'orthographe des noms suivants :

en lézardes.....	43	M. PRETON	19, 20, 41
M. BOYERIE.....	16, 17	Mme BON.....	40, 41
M. COINTEPAS	54, 55	Mme CHARRAIL.....	29, 30
M. FAYOLLET	53, 55, 57, 58	Mme GOUVERNE	44, 45